

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 077-257701656-20261001-35_26CO-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



COVALTRI^{TI}

Nous collectons pour valoriser votre tri !

SOMMAIRE

Éditorial du président	p.3
Le syndicat	p.4
Organisation du syndicat	p.7
Collecter, trier, valoriser : un service au quotidien	p.13
L'activité en chiffres	p.16
Les moyens financiers	p.20
Traiter et valoriser les déchets	p.24
Préparer l'avenir	p.26
Informier, sensibiliser et accompagner	p.32
Repères et informations complémentaires	p.36



Directeur de la publication
Daniel DURAND
Rédaction / Conception / Réalisation
Service Communication

Crédits photos
© COVALTRI77, © Freepik.fr,
Imprimé par nos soins
Septembre 2026



LE MOT DU PRÉSIDENT

2025, UNE ANNÉE POUR AGIR ET PRÉPARER L'AVENIR

La réduction des déchets à la source reste au centre de l'action de COVALTRI 77.

En 2025, nous avons continué à mettre en place des solutions concrètes pour aider chacun à produire moins de déchets. Nous avons aussi aidé à mieux les trier et à encourager leur valorisation.

Le développement de la collecte des déchets alimentaires auprès des cantines scolaires, l'expérimentation de bornes d'apport volontaire en centre-bourg, ainsi que le déploiement des points d'apport volontaire pour les cartons, donnent plus de solutions aux habitants pour éviter de jeter dans le bac gris des matières qui peuvent être encore valorisées.

Mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Réduire le gaspillage alimentaire, composter, réemployer, choisir des produits durables ou mieux trier sont autant de gestes qui aident à réduire la quantité de déchets produits.

La qualité du tri reste aussi un point important à améliorer. Avec 38,36 % d'erreurs dans la collecte sélective en 2025, la situation ne cesse de se dégrader. COVALTRI 77 continue donc ses actions de prévention, de sensibilisation et d'information, notamment grâce à de nouveaux outils permettant de mieux identifier les erreurs et d'agir au plus près des habitants. La présence de sacs d'ordures ménagers, ou considérées comme telles, qui constitue la première des causes de refus reste incompréhensible !

2025 aura également été une année de préparation de l'avenir. Avec l'expérimentation de la tarification éco-responsable dans les dix communes de la zone pilote, COVALTRI 77 engage une nouvelle réflexion sur la manière de responsabiliser chacun face à la production de déchets. L'année 2026 sera une année pédagogique, destinée à accompagner les habitants et les élus dans cette évolution.

Toutes ces actions vont dans le même sens : produire moins de déchets, réduire le bac d'ordures ménagères, et mieux valoriser ce qui ne peut pas être évité. Cela passe par des solutions concrètes, mais aussi par l'engagement de chacun.

Je tiens à remercier les élus, les agents, les communes adhérentes, nos partenaires et nos prestataires pour leur mobilisation au quotidien. Continuons ensemble à faire évoluer nos habitudes et notre service public, pour un territoire plus vertueux en matière de déchets.

DANIEL DURAND,

Président du syndicat COVALTRI 77

COVALTRI 77 est un syndicat mixte chargé de l'organisation et de la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Au service des collectivités adhérentes et de leurs habitants, le syndicat assure la mise en œuvre et le suivi des différents dispositifs de collecte. Il accompagne également les communes dans l'amélioration du service public, la prévention des déchets et le développement des pratiques de tri et de valorisation.

En 2025, COVALTRI 77 assure ce service auprès de 111 communes, représentant 146 807 habitants, répartis au sein de quatre intercommunalités adhérentes.

Le syndicat organise notamment la collecte :

- des ordures ménagères résiduelles ;
- des emballages et papiers ;
- du verre en points d'apport volontaire ;
- des déchets végétaux ;
- des déchets alimentaires ;
- des encombrants ;
- des textiles, linge et chaussures en points d'apport volontaire.

Le traitement des déchets collectés est assuré par le **SMITOM Nord Seine-et-Marne**, auquel COVALTRI77 adhère pour cette compétence.

Au-delà de sa mission de collecte, COVALTRI77 inscrit son action dans une démarche globale de **prévention, de réduction et de valorisation des déchets**. À travers ses actions de sensibilisation, l'évolution de ses dispositifs de collecte et l'accompagnement des usagers, le syndicat œuvre au quotidien pour favoriser des pratiques plus responsables et contribuer à la préservation de l'environnement.

NOS MISSIONS

Collecter, accompagner et sensibiliser pour réduire et mieux valoriser les déchets.



COLLECTER

Organiser un service de collecte adapté aux besoins du territoire.



PRÉVENIR

Encourager la réduction et la prévention des déchets.



SENSIBILISER

Accompagner les habitants et les communes dans leurs pratiques.



VALORISER

Favoriser le tri, le recyclage et les différentes formes de valorisation.

COVALTRI77 intervient sur un territoire étendu et diversifié, composé de 111 communes. Cette diversité géographique constitue un enjeu majeur dans l'organisation des services de collecte et dans le déploiement de solutions adaptées aux besoins des habitants.

COMMUNES

EPCI

HABITANTS

FOYERS



LES GRANDES ÉTAPES DE COVALTRI 77

Depuis sa création, COVALTRI 77 a connu plusieurs étapes majeures qui ont façonné son organisation et son territoire. L'élargissement progressif de son périmètre d'action, l'évolution des modes de collecte et le développement de nouvelles solutions de tri témoignent de son adaptation continue aux besoins du territoire et de ses habitants.

1968

Mise en service du syndicat, initialement équipé d'une seule unité de compostage.

2005

Mise en place de la collecte robotisée ainsi que d'un service de collecte des déchets végétaux.

2018

Les 19 communes de la **Communauté de communes du Pays Fertois** rejoignent le syndicat.

2020

Attribution des marchés de collecte :

- **COVED** pour les déchets ménagers
- **MINERIS** pour le verre

Par ailleurs, 12 communes du **Pays Créçois** rejoignent **COVALTRI 77**.

2022

Les 22 communes de la **Communauté de communes du Pays de l'Ourcq** rejoignent **COVALTRI 77**.

1999

Le **SMICTOM de Coulommiers** adhère au **SMITOM de Monthyon** pour la compétence «traitement des déchets».

2015

54 communes composent le **SMICTOM de Coulommiers** et lui délèguent la compétence «collecte et traitement des déchets».

2019

Extension des consignes de tri. Le **SMICTOM de Coulommiers** devient **COVALTRI 77**.

2021

Installation du siège au 25, rue des Longs Sillons à Coulommiers.

2023

Les 6 dernières communes de la **Communauté de communes des Deux Morin** rejoignent **COVALTRI 77**, finalisant ainsi le périmètre du syndicat.

3 | ORGANISATION DU SYNDICAT

LES ÉLUS DE COVALTRI 77

LE COMITÉ SYNDICAL

Instance plénière et décisionnelle de COVALTRI 77, le Comité syndical définit les grandes orientations du Syndicat, vote le budget, délibère sur les principaux projets et élit le Président ainsi que les Vice-Présidents.

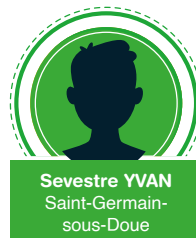
À la suite d'une **modification statutaire intervenue en octobre 2025**, sa composition a été revue afin de réduire le nombre de délégués tout en garantissant une représentation équilibrée des collectivités adhérentes. Le Comité syndical est ainsi passé de **124 délégués titulaires et 34 suppléants** à **111 délégués titulaires et 37 suppléants**.

La représentation de chaque Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adhérent repose sur **un délégué titulaire par commune et un délégué suppléant par tranche de trois titulaires**.

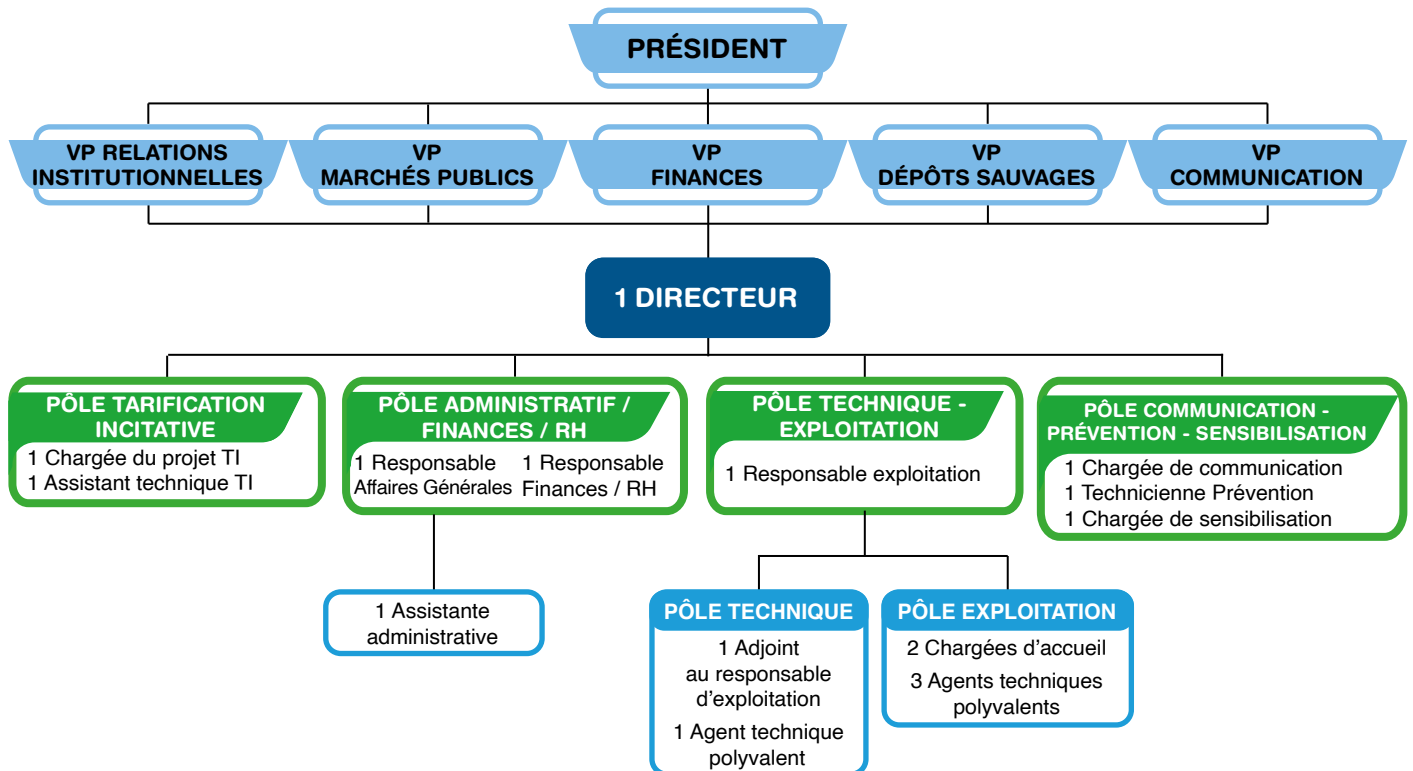
Retrouvez l'ensemble des délibérations sur notre site internet : covaltri77.fr/le-comite-syndical.

LE BUREAU SYNDICAL - MANDAT 2025

Le Bureau syndical assure un rôle de préparation et de suivi des décisions du Comité syndical. Il prépare les dossiers et les projets de délibération soumis à l'examen du Comité syndical et accompagne la mise en œuvre des orientations définies collectivement. Il est composé de **11 membres**, auxquels s'ajoutent le **Président et les 5 Vice-Présidents**.



LES ÉQUIPES DE COVALTRI 77



MOYENS HUMAINS EFFECTIFS



17 agents

employés par la collectivité au 31/12/2025.

11

Fonctionnaires
soit 65 %

1

Contractuel
permanent
soit 6 %

5

Contractuels
non permanents
soit 29 %

➤ 1 contractuel permanent en CDI

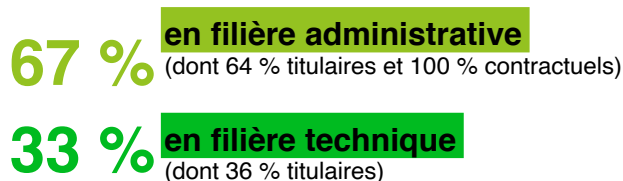
➤ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS (HORS CONTRACTUELS)

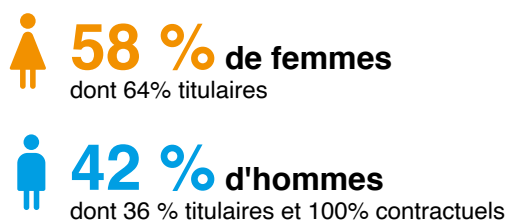
Répartition par filière et par statut



Répartition des agents par catégorie

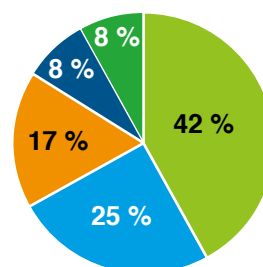


Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

- Agents de maîtrise
- Attachés
- Rédacteurs
- Adjoints administratifs
- Adjoints techniques

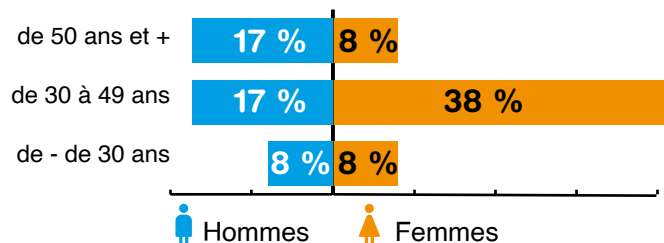


PYRAMIDE DES ÂGES

Moyenne d'âge des agents permanents



Pyramide des âges des agents occupant un emploi permanent, selon le genre



MOUVEMENTS DES EFFECTIFS EN 2025



DES MOYENS TECHNIQUES AU QUOTIDIEN

FLOTTE DE VÉHICULES

Les équipes de COVALTRI 77 disposent d'une flotte de véhicules adaptée aux différents besoins du Syndicat, notamment pour la livraison des bacs, les interventions sur le terrain et les opérations techniques. **COVALTRI 77 dispose des équipements suivants :**



3 Peugeot Boxer



1 Peugeot Expert



1 Peugeot Partner

En raison de l'étendue du territoire, les déplacements représentent une part importante de l'activité quotidienne.

En 2025, la flotte du Syndicat a parcouru **près de 91 571 km**, représentant une consommation de 6 410 litres de carburant pour un **coût total de 10 514,63 €**.

DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS DES USAGERS

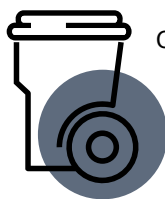
DES BACS POUR ACCOMPAGNER LE TRI AU QUOTIDIEN

COVALTRI77 met à la disposition des habitants les équipements nécessaires à la collecte des différents déchets. En 2025, COVALTRI 77 a réalisé

5 936

INTERVENTIONS

comprenant la dotation, l'échange et le pucage des bacs roulants



BAC GRIS
Collecte des déchets ménagers

58 870
sont en place



BAC JAUNE
Collecte des emballages ménagers et papiers graphiques

57 575
sont en place

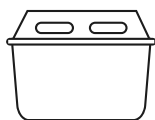


BAC VERT
Collecte des déchets végétaux

49 058
sont en place

CONTENEURS DE GRANDE CAPACITÉ

Afin de proposer des solutions de collecte adaptées aux différentes configurations du territoire, COVALTRI 77 déploie des conteneurs de grande capacité dans plusieurs communes. Aériens, semi-enterrés ou enterrés, ces équipements permettent la collecte de différents flux de déchets, notamment les ordures ménagères, les emballages, le verre, les cartons et les déchets alimentaires.



LES CONTENEURS D'APPORTS VOLONTAIRES

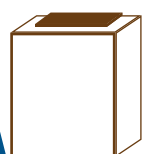
Des conteneurs aériens de **1,2 m³ et 2,4 m³** sont mis à disposition des usagers pour la collecte des **ordures ménagères** et des **emballages**.



Le territoire compte également **302 bornes aériennes dédiées à la collecte des emballages en verre**.



À la suite de l'expérimentation menée en 2024 à Congis-sur-Thérrouanne et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, le dispositif de **collecte des grands cartons en apport volontaire**, au moyen de **conteneurs de 1,2 m³**, a été progressivement étendu à l'ensemble du territoire. Fin 2025, 178 points d'apport volontaire (PAV) dédiés aux cartons étaient ainsi installés.



En 2025, COVALTRI 77 a également développé la collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire. **50 bornes ont ainsi été déployées**.

LES CONTENEURS SEMIS-ENTERRÉS ET ENTERRÉS

Conteneurs enterrés

14



DÉCHETS MÉNAGERS

dont 12 à Coulommiers
et 2 à La Ferté Gaucher

13



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

dont 11 à Coulommiers
et 2 à La Ferté Gaucher

17



VERRE

dont 12 à Coulommiers
et 2 à La Ferté Gaucher

Conteneurs semi-enterrés (fournis soit par le syndicat soit par le promoteur)

268



DÉCHETS MÉNAGERS

205



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

189



VERRE

DES PRESTATAIRES DE COLLECTE MOBILISÉS CHAQUE JOUR



COVED
ENVIRONNEMENT

COVED ENVIRONNEMENT

COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES,
DÉCHETS VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES

COVED Environnement assure la collecte des ordures ménagères, des emballages, des déchets végétaux et des déchets alimentaires.

Les tournées sont principalement réalisées à l'aide de **bennes robotisées**. Les encombrants ainsi que les points de collecte restant en vrac, notamment dans les hypercentres et sur les marchés, sont pris en charge au moyen de **bennes traditionnelles**.

Au total, **34 véhicules** sont mobilisés sur le territoire. Équipés d'un système de géolocalisation GPS, ils permettent un suivi des tournées en temps réel et une remontée rapide des informations rencontrées sur le terrain.

Les équipements embarqués permettent notamment de :



- **signaler les anomalies** rencontrées lors des tournées : travaux, obstacles, mauvaise présentation des bacs, etc. ;
- **photographier le bac et l'intérieur de la trémie** afin de faciliter les levées de doute et le signalement des déchets non conformes ;
- **enregistrer automatiquement les levées** grâce à la lecture des puces électroniques installées sur les bacs ;
- **contrôler la qualité du tri grâce à l'intelligence artificielle** sur les collectes robotisées en porte-à-porte. 4 camions sont actuellement équipés de ce dispositif.

Les ordures ménagères et les emballages sont également collectés dans les **points d'apport volontaire (PAV)** équipés de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés. Leur vidage est assuré par **deux véhicules équipés de grues de type « Manjot »**.



MINERIS assure la collecte du verre sur les différents points d'apport volontaire du territoire.

Deux véhicules sont mobilisés quotidiennement, avec la possibilité de faire intervenir un troisième véhicule en renfort selon les besoins.



Les véhicules sont équipés d'une **grue « Palfinger »**, associant un système à simple crochet et un **dispositif « Kinshofer »**. Cette configuration permet de manipuler les différents types de conteneurs d'apport volontaire, dont le poids peut atteindre **2 tonnes**.

Le verre est collecté dans des **conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés** répartis sur l'ensemble du territoire.



MINERIS Propreté assure le **nettoyage et la désinfection de l'ensemble des équipements de collecte**, quels que soient le flux, le volume, le mode de préhension ou le fabricant.

Le prestataire propose des solutions de **lavage et de désinfection complètes**, ainsi que des prestations sur mesure adaptées aux besoins de COVALTRI 77.

MINERIS Propreté assure également les opérations de **maintenance préventive et curative** sur toutes les marques de conteneurs enterrés, semi-enterrés et de colonnes aériennes.



Moyens mobilisés :

- **Lavage** : 1 camion-grue de lavage + 1 camion-grue de lavage en relais ;
- **Maintenance préventive, hors lavage** : 1 véhicule léger (fourgon) ;
- **Maintenance curative** : 1 camion plateau équipé d'une grue.



Écotextile assure la collecte des **textiles usagés** grâce à un dispositif dédié.

Le prestataire prend en charge **l'installation, l'entretien et la collecte des bornes textiles** implantées sur le territoire.

Les textiles collectés sont ensuite orientés vers des filières de **réemploi, de recyclage ou de valorisation**.

Plus de 419 tonnes de textiles sont ainsi collectées chaque année avec 100 % des volumes orientés vers une filière de valorisation.



4 | COLLECTER, TRIER, VALORISER : UN SERVICE AU QUOTIDIEN

LA COLLECTE AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

Des solutions adaptées à chaque déchet

COVALTRI 77 assure la collecte de plusieurs flux de déchets, selon des modalités adaptées à leur nature et aux besoins du territoire.

DÉCHETS MÉNAGERS

Les ordures ménagères regroupent les déchets non dangereux produits par les ménages qui ne peuvent être orientés vers une autre filière. Elles sont déposées **en sacs fermés dans le bac gris** : résidus de nettoyage, cendres froides, chiffons souillés, débris de vaisselle, balayures et autres déchets résiduels.

Les déchets assimilés des professionnels peuvent également être collectés lorsqu'ils ne nécessitent pas de traitement spécifique. Les déchets issus des marchés, foires et manifestations peuvent faire l'objet d'une prestation dédiée, facturée au titre de la redevance spéciale.

La collecte est assurée **une fois par semaine sur l'ensemble du territoire**. Les points d'apport volontaire sont vidés en fonction de leur remplissage.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers le **Centre Intégré de Traitement du SMITOM Nord Seine-et-Marne à Monthyon**.



EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

Trier pour mieux valoriser

Les emballages et papiers sont déposés **en vrac dans le bac jaune**, sans sac et sans nécessité de les laver, mais en les vidant entièrement de leur contenu. Ce flux comprend les **emballages en plastique et en métal, les cartons, les briques alimentaires et les papiers**.

La collecte est effectuée **tous les quinze jours** sur la majorité du territoire. Les communes de **Coulommiers, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Crécy-la-Chapelle et Lizy-sur-Ourcq** bénéficient d'une **collecte hebdomadaire**.

Les emballages collectés sont acheminés vers les centres de transfert de **Coulommiers, Ocquerre ou Bailly-Romainvilliers**, avant d'être dirigés vers le centre de tri de Villers-Saint-Paul. La qualité du tri fait l'objet de contrôles réguliers : en cas de présence excessive de déchets non conformes, le chargement peut être refusé et orienté vers l'incinération, avec une facturation au Syndicat au titre des ordures ménagères.



DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets du jardin valorisés

D'avril à novembre, les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins des particuliers sont collectés **une fois par semaine dans le bac vert**, sans sac. Sont notamment concernés les tontes, feuilles, tailles de haies et produits d'égagage de **moins de 80 cm de longueur et de 5 cm de diamètre**.

Les gravats, la terre, les métaux, le verre et les produits toxiques ne sont pas acceptés.

Seuls les bacs végétaux spécifiques sont collectés.

Les végétaux collectés sont acheminés vers les plateformes de valorisation désignées par le SMITOM Nord Seine-et-Marne. Les excédents peuvent être déposés gratuitement en déchèterie.



ENCOMBRANTS

Une solution sur rendez-vous

Meubles, matelas, sommiers, ferrailles, palettes démontées, découpe de bois, portes et fenêtres sans vitrage ou encore jouets et vélos peuvent être collectés sur rendez-vous.

Les objets doivent respecter certaines dimensions : **moins de 25 kg, 2,5 m maximum par objet et 1 m³ par collecte**. La collecte est organisée **une fois par trimestre, par secteur et sur rendez-vous**, via <https://encombrants-covaltri77.com> ou au **0 801 902 477**.

Pour favoriser leur recyclage et leur valorisation, le dépôt en déchèterie reste à privilégier.



TEXTILES

Donner une seconde vie aux matières

COVALTRI 77 s'appuie sur **Écotextile**, société agréée par l'éco-organisme **ECO TLC**, pour assurer la collecte des textiles usagés dans les bornes dédiées.

Vêtements, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie peuvent y être déposés. Les articles doivent être **propres et secs** afin de préserver leur qualité et leur potentiel de valorisation.

La collecte des bornes est assurée au minimum une fois tous les quinze jours, avec une fréquence adaptée à leur niveau de remplissage.



VERRE

Le tri en apport volontaire

Le verre est collecté exclusivement en apport volontaire dans des conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés, répartis sur l'ensemble du territoire.

Les **bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre** peuvent y être déposés, après avoir été entièrement vidés.

Les 111 communes de COVALTRI77 disposent de bornes dédiées au verre. Le verre blanc et le verre coloré y sont collectés **en mélange**, puis acheminés vers le SMITOM Nord Seine-et-Marne à Monthyon. Pour chaque tonne collectée, le SMITOM Nord Seine-et-Marne **soutient la Ligue contre le cancer**.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Développer de nouvelles solutions de tri

Les déchets alimentaires représentent une part importante des déchets produits au quotidien : épluchures, restes de repas, fruits et légumes, pain, marc de café, sachets de thé, etc.

Pour favoriser leur valorisation, COVALTRI 77 développe progressivement différentes solutions complémentaires adaptées aux besoins des usagers et des communes :

- **la vente de composteurs aux particuliers**, pour permettre à chacun de valoriser ses déchets alimentaires directement à domicile ;
- **l'installation de composteurs partagés**, pour proposer une solution de proximité aux habitants ne disposant pas d'un espace de compostage individuel ;
- **la mise en place de bornes d'apport volontaire dédiées aux déchets alimentaires**, dans les centres-bourgs et les secteurs d'habitat collectif.



ACCOMPAGNER LES COMMUNES AU QUOTIDIEN

Au-delà de la collecte des déchets des habitants, COVALTRI 77 accompagne également les communes adhérentes grâce à des prestations adaptées aux besoins de leurs services techniques.

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Des points de collecte dédiés

Le SMITOM NORD Seine-et-Marne a conventionné avec l'Éco-organisme **ECOLOGIC** afin d'assurer la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les déchèteries et certains centres techniques municipaux.

Sur le territoire de COVALTRI 77, **trois points de collecte** sont accessibles :

à **La Ferté-sous-Jouarre, au siège de COVALTRI 77 et aux services techniques de Coulommiers**.

Cette prestation est gratuite. Les équipements collectés sont ensuite orientés vers des filières spécifiques de traitement et de valorisation.

MISE À DISPOSITION DE BENNES

Un accompagnement des services techniques

COVALTRI 77 accompagne les communes adhérentes dans la gestion des déchets collectés sur la voie publique en mettant à la disposition de leurs services techniques des bennes adaptées à leurs besoins.

Cette prestation est exclusivement réservée aux déchets de type encombrants (bois, ferrailles, DEEE, ...) ramassés sur la voie publique par les collectivités. Les déchets issus des activités propres de la commune ou d'activités privées ne sont pas pris en charge.

Les prestations sont facturées aux communes bénéficiaires.

DÉPÔTS SAUVAGES

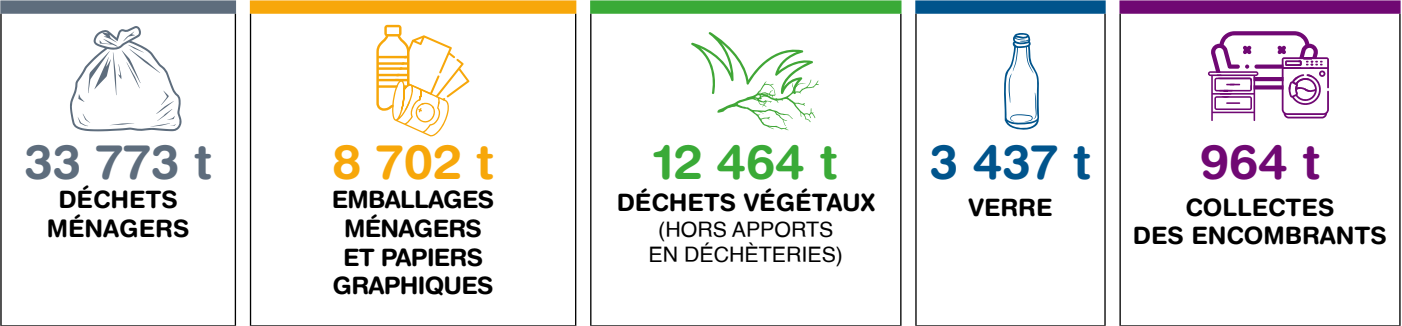
Une intervention sur demande

Les communes peuvent solliciter COVALTRI 77 pour l'enlèvement des dépôts sauvages présents sur la voie publique. Un camion-grue équipé d'un grappin peut être mobilisé pour faciliter ces interventions.

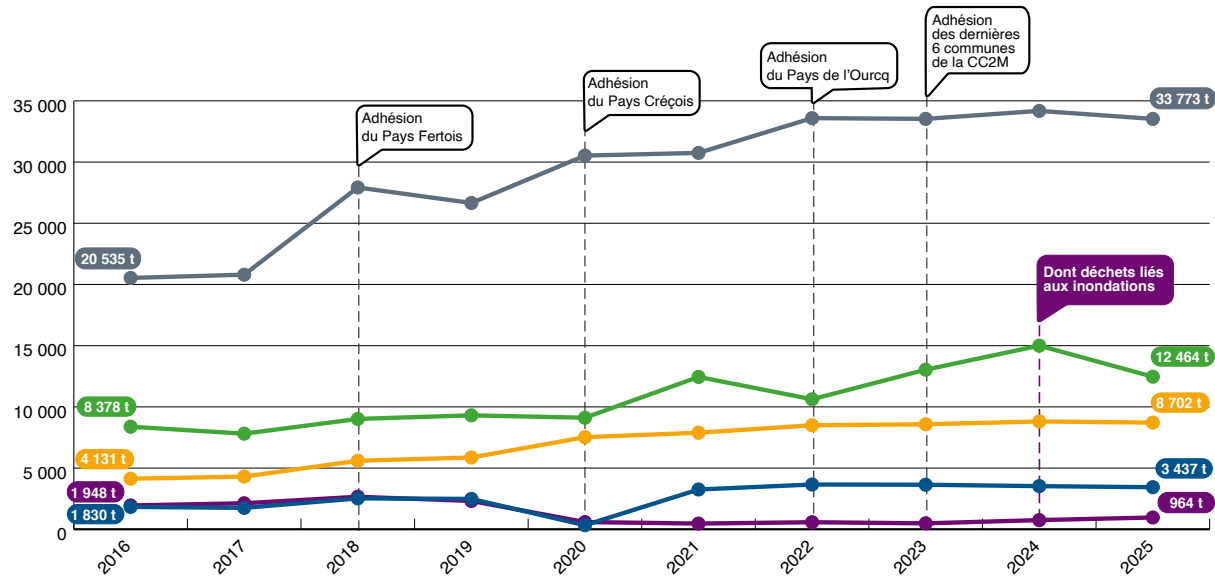
Cette prestation est facturée aux communes bénéficiaires. Les gravats, déchets issus de travaux et matières dangereuses sont exclus de ce dispositif.

5 | L'ACTIVITÉ EN CHIFFRE

En 2025, les principaux flux collectés sur le territoire représentent :

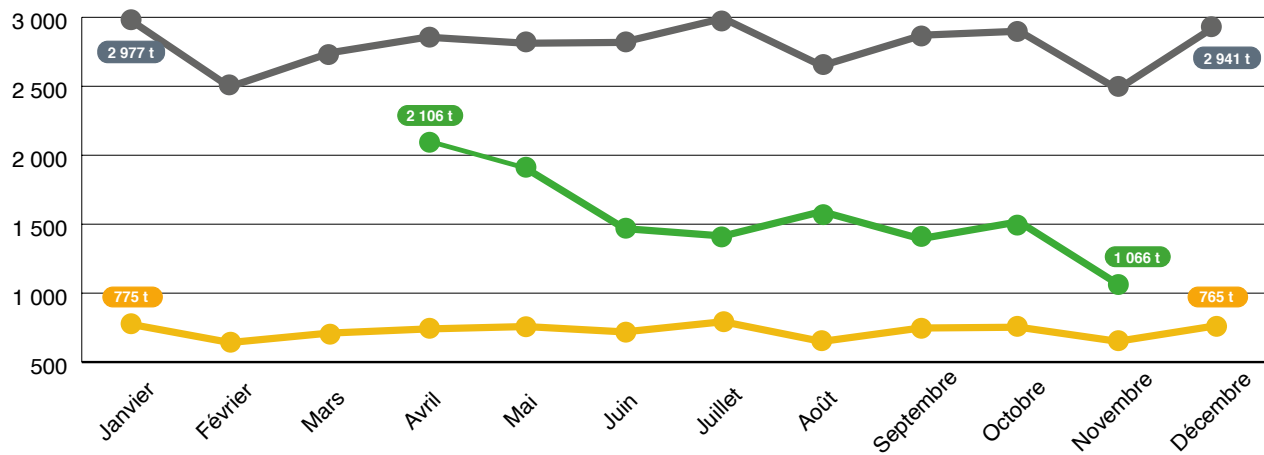


ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

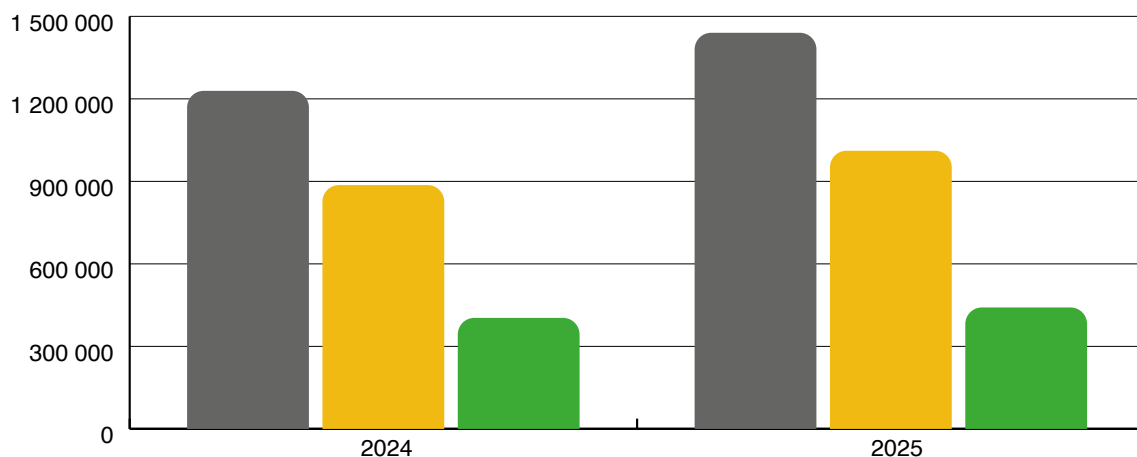


COLLECTE DES BACS ROULANTS ET PAV

DÉCHETS COLLECTÉS : TONNAGES MENSUELS.



NOMBRE DE LEVÉES ANNUELLES PAR FLUX DE DÉCHETS



Bac gris : collecte des déchets ménagers

Bac vert : collecte des Déchets végétaux

Bac Jaunes : collecte des emballages ménagers et papiers graphiques

COÛT DE LA COLLECTE DES BACS ROULANTS ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

PRESTATIONS	TOTAL EN € HT	TAUX DE TVA	TOTAL EN € TTC
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE			
Déchets assimilés - Part fixe	5 239 863	10%	5 763 849,30
Ordures ménagères - Part variable	1 186 074	10%	1 304 681,40
Emballages - Part variable	690 699	5,5%	728 687,445
Déchets verts - Part variable	1 001 614	5,5%	1 056 702,77
Encombrants sur appel	87 355	5,5%	92 159,525
Encombrants en collecte mensuelle sur Coulommiers*	32 768	5,5%	34 570,24
COLLECTE EN PAV			
Ordures ménagères	528 253	10%	581 078,30
Emballages	129 600	5.5%	136 728
PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
Bennes	77 960	5.5%	82 247,80
Collecte des cartons des commerces en hyper-centre	79 804	5.5%	84 193,22
Mise à disposition d'un camion grue + grappin avec chauffeur PL	454	20%	544,80
Collecte des déchets alimentaires : cantines scolaires + bornes	94 281	5.5%	99 466,455
TOTAUX	9 148 725		9 964 909

Les prestations de collecte sont financées selon des modalités contractuelles associant une part fixe et, pour certains services, une part variable liée aux tonnages collectés.

*Refacturé à la commune de Coulommiers



	Nb d'habitants	Tonnages des communes	Kg / habitant
Moyenne COVALTRI 77	144 770	3433,76	23,72

* Détails par commune en annexe.

COLLECTES MENSUELLES 2021-2025 (EN TONNES)

	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	299,02	249,92	373,95	273,06	303,40	343,10	349,78	270,07	345,17	267,52	316,13	256,70	3647,82
2022*	317,11	277,92	318,10	280,97	325,36	328,38	328,52	324,90	344,51	227,36	312,87	271,52	3657,52
2023**	335,14	240,21	311,88	257,82	337,58	372,60	313,90	322,26	299,01	310,42	277,27	278,24	3656,33
2024	294,67	288,45	273,35	308,46	334,85	270,89	301,33	332,66	305,56	294,70	266,12	262,60	3533,64
2025	324,32	241,82	253,82	279,06	320,26	269,42	390,8	318,64	289,16	257,46	229,25	259,75	3433,76

* Adhésion du Pays de l'Ourcq

** Adhésion des dernières communes de la CC2M

COÛT DE LA COLLECTE DU VERRE

PRESTATIONS	TOTAL EN € HT	TAUX DE TVA	TOTAL EN € TTC
Collecte	128 240	5,5%	135 293,20
Transport	70 018		73 868,99
Déplacement bornes	1 884		1 987,62
TOTAUX	200 142		211 149,81

MINÉRIS PROPRETÉ

La société Minéris Propreté, s'occupe de l'entretien et désinfection des conteneurs d'apport volontaire (enterrés et semi-enterrés) pour la collecte des déchets ménagers.

66 interventions
ont été réalisées en 2025
par Minéris Propreté.

129 732 €
ont été versés en 2025
à Minéris Propreté
pour ses prestations.

COMMUNES	NOMBRES DE RÉPARATIONS
Boissy-Le-Châtel	1
Chauffry	2
Coulommiers	30
Dammartin / Tigeaux	3
Faremoutiers	3
Guérard	1
La Ferté-sous-Jouarre	6
Leudon en Brie	1
Lizy	1
Montdauphin	1
Mouroux	6
Pommeuse	1
Rebais	1
Saint-Augustin	3
St-Martin-Des-Champs	1
Touquin	3
Verdelot	1
Voulangis	1

LA MISE À DISPOSITION DE BENNES

En 2025, les bennes mises à disposition des services techniques ont permis la **collecte** de 438,809 tonnes de déchets, réparties entre **encombrants, ferrailles et bois**.

	Encombrants	Ferrailles	Traitement bois	TOTAL GÉNÉRAL
Beautheil-Saints	21,56	-	-	21,56
Coulommiers	102,00	9,136	101,233	212,369
Faremoutiers	4,42	-	-	4,42
Jouarre	16,90	-	7,04	23,94
La Ferté-Gaucher	2,60	-	-	2,60
La Ferté-sous-Jouarre	57,56	15,32	65,74	138,62
Lizy-sur-Ourcq	19,18	-	-	19,18
Lumigny Nesles Ormeaux	-	-	-	
Saint Augustin	16,12	-	-	16,12
Covaltri 77	258,5	25,876	175,775	460,151
TOTAL	240,34	24,456	174,013	438,809

6 | LES MOYENS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	2 107 040,40	23 341 929,28	25 448 969,68
	Réalisées	B	1 271 360,92	24 145 648,04	25 417 008,96
	Reste à réalisées	C	5 859,00	0,00	5 859,00
DÉPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	3 401 721,33	34 448 386,75	37 850 108,08
	Réalisées	E	1 013 779,52	24 346 724,25	25 360 503,77
	Restes à réaliser	F	343 520,00	0,00	343 520,00
Différences entre les titres et les mandats : solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G=B-E	257 581,40	-201 076,21	56 505,19
Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	1 294 680,93	11 106 457,47	12 401 138,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) : Excédent / déficit		G+H	1 552 262,33	10 905 381,26	12 457 643,59
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		I=C-F	-337 661,00	0,00	-337 661,00
Résultat cumulé : Excédent / déficit		G+H+I	1 214 601,33	10 905 381,26	12 119 982,59

LES RECETTES

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Dans le cadre du renforcement de la coopération intercommunale instauré par la **loi du 12 juillet 1999, dite « loi Chevènement »**, les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets instituent et prélèvent directement auprès des habitants la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

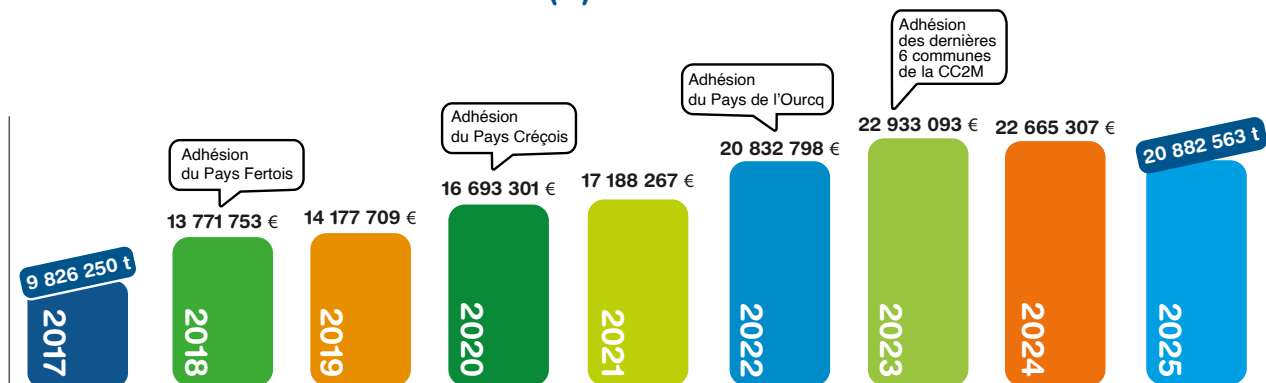
Mise en place par COVALTRI77, la TEOM permet de financer l'ensemble des missions liées aux collectes, aux traitements, à la gestion et à la prévention des déchets.



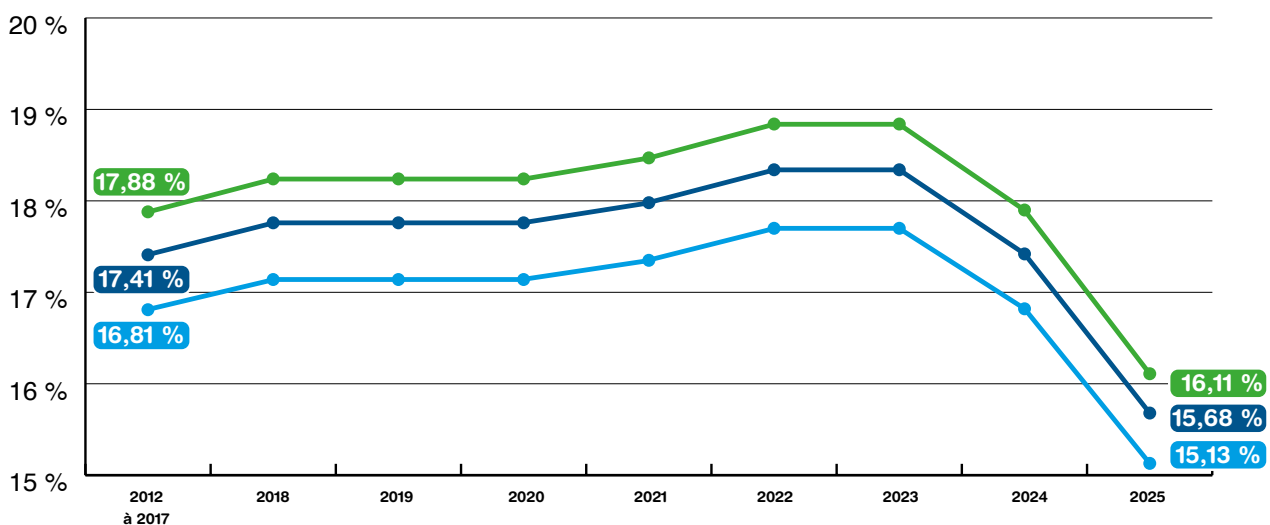
20 882 563 €

Montant de la TEOM en 2025

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TEOM (€)



ÉVOLUTION DES TAUX DE LA TEOM PAR ZONES



Zone 1 : autres communes

Zone 2 : La Ferté Gaucher, Crécy-la-Chapelle, Lizy sur Ourcq

Zone 3 : Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre

LES SOUTIENS CITÉO AU TRI

Dans le cadre du transfert de compétence, une convention a été conclue entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne et COVALTRI 77. Cette convention **permet de bénéficier des soutiens financiers de Citéo** liés aux performances de collecte et de tri des matériaux recyclables.

Ces soutiens sont notamment calculés en fonction du poids moyen par habitant pour les emballages et pour le verre collectés et acceptés dans les filières de traitement.

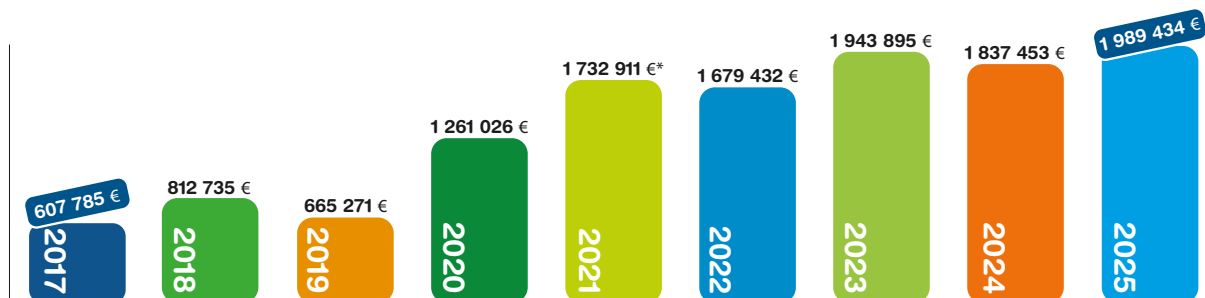
À savoir, le versement et le calcul définitif de ce soutien est connu en juin N+1, cependant le SMITOM nous verse chaque année un acompte puis le solde en fin d'année N. Ces soutiens fluctuent en fonction des tonnages et des prix de reprise des matériaux.



1 989 434 €

Montant des soutiens reçus en 2025

ÉVOLUTION ANNUELLE DES SOUTIENS CITÉO AU TRI (€)



* Montant comprenant un rattrapage au titre de l'année 2019.

LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

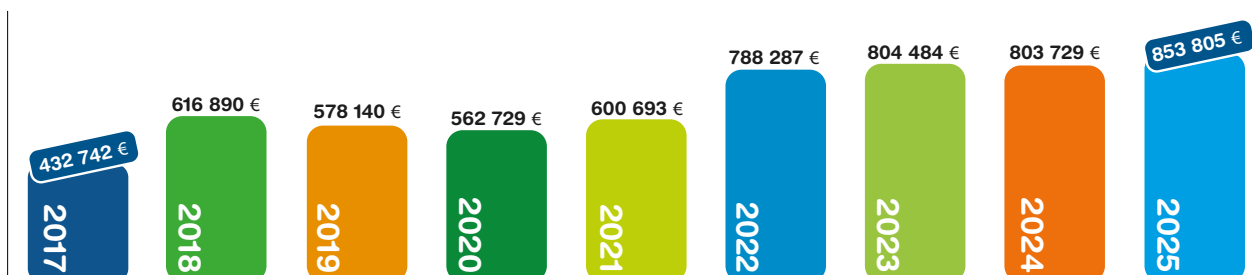
Détails du règlement en annexe.



853 805 €

Montant de recette de la RS en 2025

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RS (€)



LES DÉPENSES



11 701 099 €

COÛT DU TRAITEMENT
ASSURÉ PAR LE SMITOM NORD 77



10 176 058,80 €

COÛT DES COLLECTES
ASSURÉES PAR COVED ET MINÉRIS



791 143 €

COÛT LIÉ AUX REFUS DE TRI

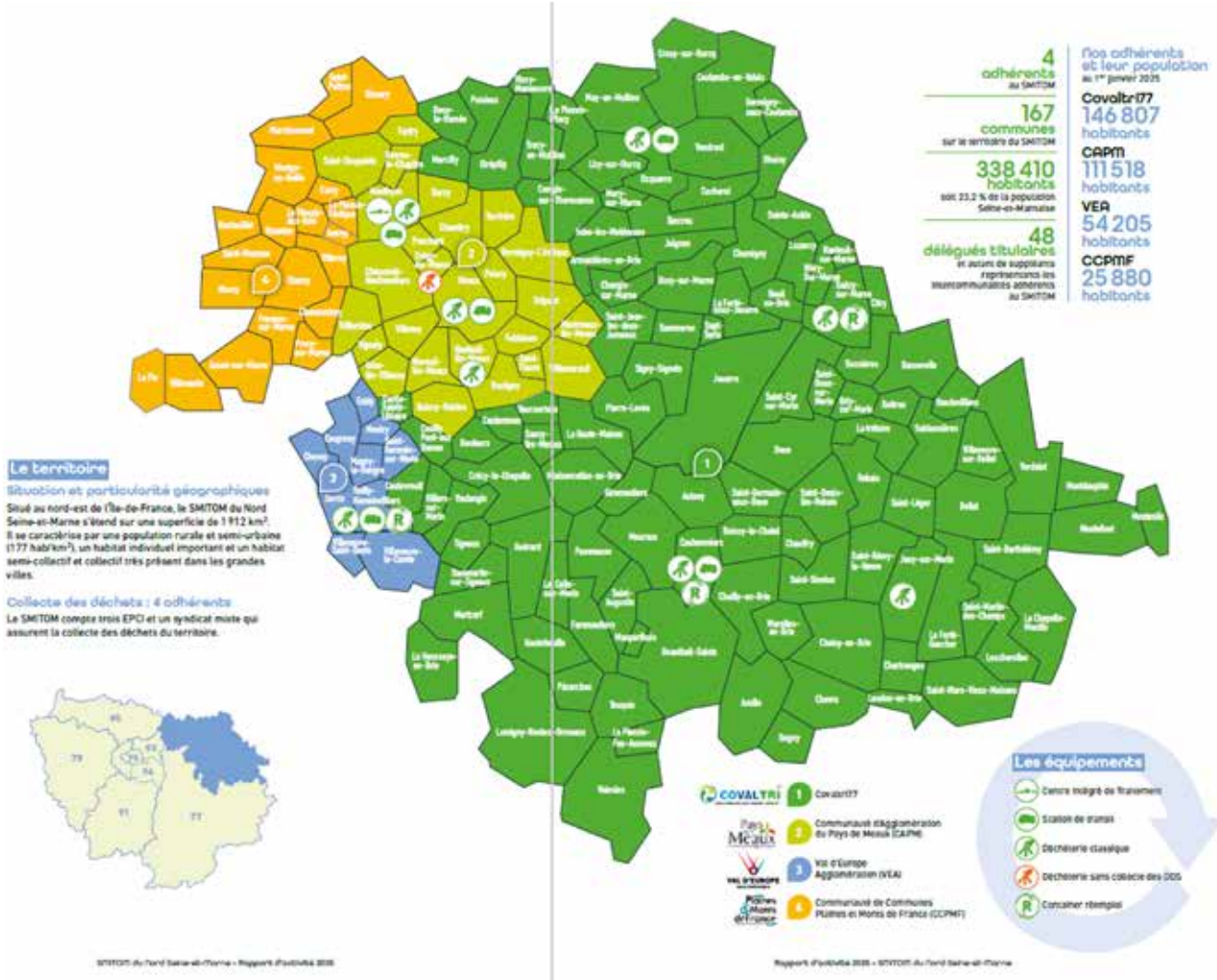
DÉTAILS DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

	2024 (€ TTC)	2025 (€ TTC)
COÛT DE TRAITEMENT DU SMITOM NORD 77	11 181 913	11 701 099
➤ dont traitement à la tonne	8 435 137 (225,73 € TTC / tonne)	8 795 730 (237,011 € TTC / tonne)
➤ dont refus de tri*	682 382	791 143
➤ dont part fixe à l'habitant	2 746 776 (18,8 € TTC / tonne)	2 905 369 (19,790 € TTC / tonne)
COÛT DE COLLECTE	10 287 938	10 176 058.80
➤ COVED	10 074 521	9 964 909
➤ MINÉRIS	213 417	211 149.81

*2024 : 3023 tonnes soit 34,3 % des tonnages | 2025 : 3338 tonnes soit 38,36 % des tonnages, **soit une augmentation de 4,06 %**

7 | TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS

CARTE DU TERRITOIRE DU SMITOM NORD 77 AU 1^{ER} JANVIER 2025



QUELQUES CHIFFRES À RETENIR

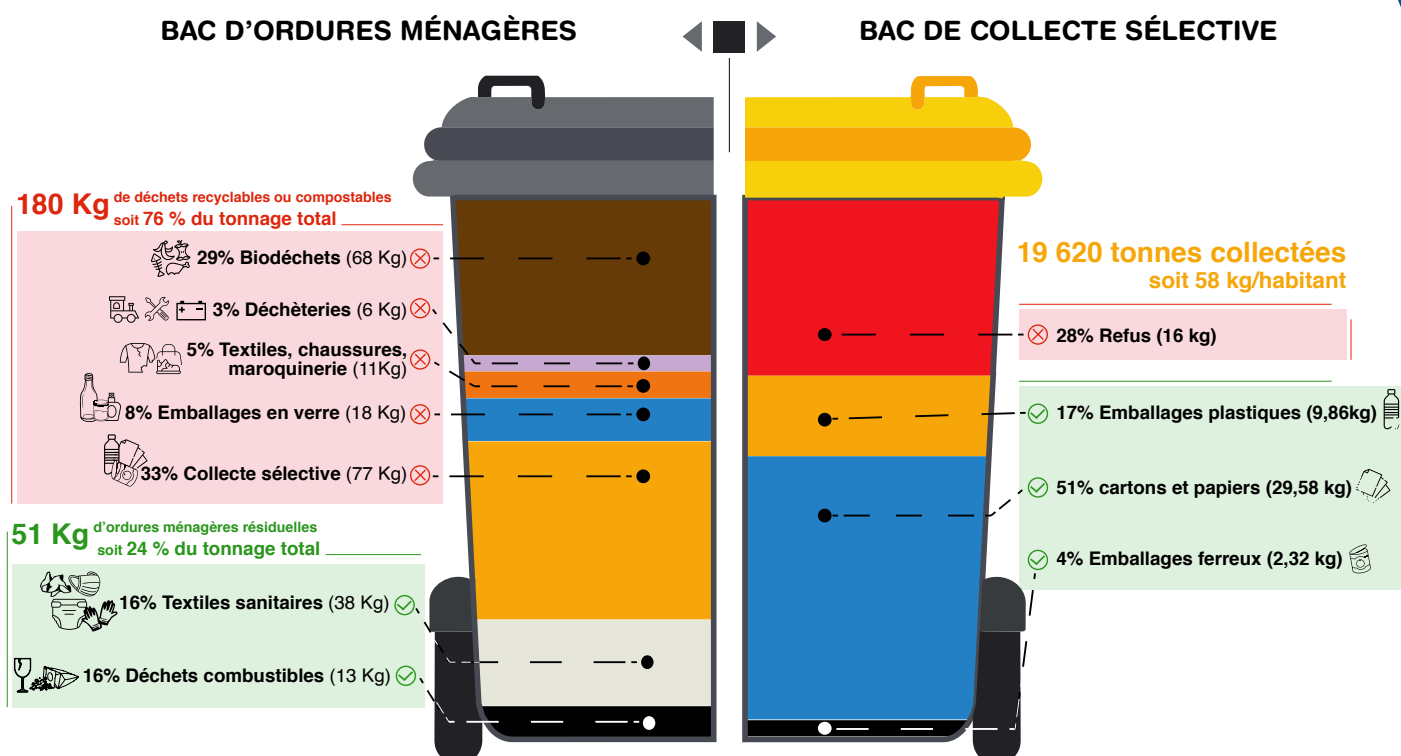
MODE DE VALORISATION EN 2025



AIDES VERSÉES EN 2025



COMPOSITION DES BACS D'UN HABITANT TYPE DU TERRITOIRE DU SMITOM



LE POIDS DE COVALTRI77 AU SEIN DU TERRITOIRE DU SMITOM

La population de COVALTRI 77 représente **43,38 %** du territoire du SMITOM.

Flux	SMITOM Kg / Hab.	COVALTRI 77 Kg / Hab.	Part de COVALTRI 77 par rapport au SMITOM
Ordures ménagères	232,51	230,05	42,92 %
Déchets Végétaux	63,67	84,90	57,53 %
Biodéchet	17	0,42	11,07 %
Verre	20,36	23,41	49,87 %
Encombrants	10,01	6,56	28,45 %
Emballages	57,70	59,27	44,56 %

La tarification éco-responsable est un impôt local, apparaissant sur la **taxe foncière des propriétaires**, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle introduira toutefois **une part variable liée au volume du bac et au nombre de levées**, et non au poids des déchets produits.

Le dispositif reposera ainsi sur deux composantes :

- **une part fixe**, qui couvre les coûts incompressibles du service et dont le montant est calculé par les services fiscaux en fonction de la valeur locative du logement et du taux voté par le Syndicat ;
- **une part variable**, basée sur l'utilisation réelle du service destinée à encourager la réduction des déchets ménagers.

L'année 2025 a été **consacrée à l'information et à l'accompagnement** des élus et des habitants des 10 communes concernées, sans incidence sur le montant de la taxe.

Plusieurs actions ont été menées :

- réunions d'information avec les élus et les habitants ;
- opérations de terrain pour le puçage des bacs et mise à jour des données ;
- création du portail usager pour faciliter le suivi et la gestion du service ;
- mise en place de points d'apport volontaire pour les cartons ;
- diffusion d'un flyer explicatif à l'ensemble des habitants concernés ;
- actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ;
- remise à jour de la base de données MAJIC ;
- recensement des dépôts sauvages sur le territoire.

Cette phase préparatoire permet à COVALTRI77 de tester les outils, d'observer les pratiques et d'identifier les ajustements nécessaires avant une éventuelle généralisation du dispositif.

À compter du 1^{er} janvier 2026, le comptage des levées entrera dans une phase pédagogique. Aucune incidence sur la facturation n'est appliquée pendant cette période.

L'année 2026 doit permettre de poursuivre l'accompagnement des usagers et d'analyser les pratiques, avec notamment :

- l'étude et la mise en place d'un système à badge sur les PAV de Rebais ;
- l'installation de nouvelles bornes de collecte ;
- le développement du portail usager ;
- l'envoi d'un courrier nominatif permettant à chaque usager d'activer son compte usagé ;
- des actions de sensibilisation au compostage et à la réduction des déchets ;
- la sensibilisation des agents communaux et des élus ;
- l'analyse des levées et des comportements des usagers ;
- la mise à jour de la base de données MAJIC ;
- étude financière par le bureau d'études CITEXIA.

À terme, la zone pilote a vocation à s'étendre à **l'ensemble des communes de la Communauté de communes des 2 Morin**.

CITEO APPEL À PROJETS « COLLECTE »

UN PROJET PORTÉ PAR CITEO ET MENÉ PAR LE SMITOM ET SES ADHÉRENTS

En novembre 2024, le **SMITOM Nord Seine-et-Marne et ses quatre adhérents** (la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération, la Communauté de Communes de Plaines et Monts de France et COVALTRI 77) **ont répondu à l'appel à projets « Collecte » de CITEO**. La candidature a été retenue en janvier 2025.

D'une durée de deux ans, jusqu'en décembre 2026, **ce projet vise à améliorer la qualité du tri, à augmenter les performances de collecte sélective et à développer les tonnages d'emballages et de papiers recyclés**.

Le projet représente près de 3 millions d'euros, dont plus de 2 millions d'euros financés par CITEO. **Pour COVALTRI 77, une enveloppe de 187 513 € a été accordée.**

L'année 2025 a permis de lancer plusieurs actions majeures dans le cadre de cet appel à projets. Leur déploiement et leur développement se poursuivront en 2026.



ficha INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LES VÉHICULES DE COLLECTE

En 2025, l'intelligence artificielle a été **installée sur quatre bennes robotisées et une benne MANJOT**, utilisées pour les collectes en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.

Ces véhicules interviennent aussi bien pour les collectes sélectives que pour les ordures ménagères.

Grâce à des caméras et à un système de reconnaissance par intelligence artificielle développé par l'entreprise FICHA, le dispositif permet d'**identifier les erreurs de tri au moment de la collecte** du bac jaune et de mieux comprendre les pratiques observées sur le terrain. Les données recueillies permettent de **mieux identifier les erreurs de tri** et de disposer d'informations plus précises pour **orienter les actions de sensibilisation**.

En 2026, le dispositif sera développé afin d' et de renforcer l'utilisation des données recueillies pour **cibler les actions de sensibilisation et accompagner les usagers**.



UN NOUVEAU STAND DE SENSIBILISATION AU TRI



L'appel à projets a également **permis de financer un nouveau stand de sensibilisation au tri**, conçu sous la forme d'une exposition ludique autour de la **mascotte Ouistitri**.

Ce nouvel outil retrace les différentes étapes du recyclage des emballages issus de la collecte sélective et permet de sensibiliser les habitants de manière pédagogique et interactive lors des événements et actions de terrain.

En 2026, ce nouvel outil sera utilisé dans le cadre des différentes actions de sensibilisation menées sur le territoire.

INSTALLATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE DÉDIÉES AUX CARTONS



Face à l'augmentation des volumes de cartons dans les bacs de collecte sélective, notamment liée au développement du commerce en ligne, **COVALTRI 77 a développé une solution de collecte en points d'apport volontaire dédiée aux grands cartons.**

L'objectif est simple : proposer aux habitants une solution pratique et adaptée pour leurs cartons volumineux, notamment issus des achats et livraisons, permettant de **libérer de l'espace dans les bacs jaunes et éviter que les cartons ne soient déposés à côté des bacs.**

Après une première expérimentation concluante menée en 2024 à **Congis-sur-Thérouanne et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux**, le dispositif, basé sur des conteneurs de 1,2 m³, a été poursuivi et développé en 2025.

Fin 2025, le territoire comptait 178 points d'apport volontaire dédiés aux cartons, sur les communes de Bouleurs, Villiers-sur-Morin, La Trétoire, Hondevilliers, St Ouen-sur-Morin, Boitron, Orly-sur-Morin, St Germain-sous-Doue, Doue, Rebais, St Léger, Cocherel, Maisonnelles, Guérard, Puisieux, Vaucourtois, Vincy-Manoeuvre, May-en-Multien, Changis-sur-Marne, Germigny-sous-Coulombs, St Martin-des-Champs, Sablonnières, Lescherolles permettant d'élargir progressivement le service sur le territoire.

En 2026, le déploiement des PAV cartons se poursuivra avec un objectif de 400 points d'apport volontaire à installer sur le territoire. Cette nouvelle phase vise à compléter le maillage territorial et à offrir aux habitants une solution de proximité pour déposer leurs cartons.

Cette nouvelle phase doit permettre de renforcer le captage des cartons, d'améliorer les performances de collecte et de contribuer à l'augmentation des tonnages d'emballages.

CRÉATION DE RÉCUPÉRATEUR DE TERREAU POUR LES CIMETIÈRES

≈ **800 KG/AN**

DE PLANTES ET TERREAU
POUR UN CIMETIÈRE DE 400 CONCESSIONS

111

COMMUNES
SUR LE TERRITOIRE DE COVALTRI77

Dans le cadre de sa démarche de prévention des déchets, COVALTRI77 a travaillé en 2024 à la **création d'un récupérateur de terreau pour les cimetières.**

L'objectif : séparer facilement les plantes de leur motte avant leur dépôt au composteur, afin de **faciliter le compostage des végétaux et permettre la récupération et le réemploi du terreau.**

Cette solution contribue ainsi à **réduire les déchets destinés à l'incinération et à favoriser le réemploi des matières.**

En 2025, le prototype a été installé dans 14 cimetières.



COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

CANTINES SCOLAIRES



Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, et suite à des tests particulièrement concluants menés pendant deux ans dans huit cantines de notre territoire, **COVALTRI77 a déployé en 2025 la collecte des déchets alimentaires dans toutes cantines scolaires en porte-à-porte.**

Un recensement des établissements du territoire a été réalisé au début de l'année afin d'organiser progressivement le déploiement des équipements et des collectes.

Depuis septembre 2025, **77 cantines scolaires sont collectées en porte-à-porte par COVED**, avec la mise à disposition de bacs de 180 litres à couvercle marron. **Une phase de sensibilisation et d'accompagnement des équipes** a également été menée par COVALTRI 77 afin de faciliter la mise en œuvre du tri à la source.

En seulement **9 semaines de collecte**, **20 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été détournées des ordures ménagères**, soit environ **2,2 tonnes par semaine**.

En 2026, **COVALTRI 77 poursuivra l'accompagnement des établissements** afin de consolider les bonnes pratiques de tri, améliorer la qualité des apports et développer la valorisation des déchets alimentaires.

BORNES DE COLLECTE

Afin de **réduire la quantité de déchets ménagers produits et de compléter le compostage domestique**, COVALTRI 77 a **lancé en janvier 2025 une expérimentation de collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV)**. Cette solution permet notamment d'**offrir une alternative aux habitants qui ne peuvent pas composter** leurs déchets alimentaires à domicile.

L'expérimentation a été menée dans quatre communes volontaires : La Ferté-sous-Jouarre, Guérard, Boissy-le-Châtel et Chailly-en-Brie.

Cette expérimentation a permis de tester différents dispositifs et configurations : bornes avec ou sans contrôle d'accès, implantation en centre-bourg ou dans des secteurs plus ruraux, tout en mesurant la participation des habitants et la qualité du tri.

En 2025, **48 sites ont été équipés**. En seulement **10 semaines de suivi**, **6 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées**, soit environ **600 kg par semaine**.

Fort des enseignements de cette première expérimentation, **COVALTRI 77 poursuivra en 2026 le déploiement des bornes de collecte des déchets alimentaires dans les communes de la zone pilote éco-responsable.**

L'objectif est de **contribuer à réduire jusqu'à 30 % la part des déchets alimentaires dans les ordures ménagères**. À terme, le dispositif pourra être progressivement étendu à l'ensemble du territoire, en fonction des résultats et des besoins identifiés.



9 | INFORMER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER

OUTILS DE COMMUNICATION

LE TRI ENFIN SUR LES ONDES !

En 2025, COVALTRI 77 a lancé une **campagne de sensibilisation au tri des déchets** en partenariat avec **Radio Oxygène**, radio de Seine-et-Marne.

Trois spots de 30 secondes ont été créés pour rappeler les consignes de tri du bac jaune et encourager les habitants à adopter les bons gestes. Diffusés **5 à 7 fois par jour**, du 26 mai 2025 au 30 juin 2026, ils représentent **2 496 diffusions sur un an**.

En 2026, COVALTRI 77 souhaite poursuivre cette campagne en faisant évoluer les messages pour les adapter aux **différentes périodes de l'année et aux habitudes de consommation**. Des thématiques spécifiques pourront ainsi être mises en avant selon les saisons : tri des déchets alimentaires pendant les fêtes de fin d'année, emballages après Noël, déchets végétaux au printemps, etc.

L'objectif : **rendre les consignes de tri plus concrètes et plus faciles à adopter au quotidien**, grâce à des messages simples et directement liés aux situations rencontrées par les habitants.

DES OUTILS POUR SENSIBILISER ET VALORISER LES BONS GESTES

En 2025, COVALTRI77 a développé de **nouveaux outils pour accompagner les habitants dans l'amélioration de leurs pratiques de tri**. Lors de ses visites de contrôle, l'agent de prévention peut notamment déposer une « **cravate de tri** » sur les bacs jaunes d'emballages et papiers, permettant d'indiquer simplement la qualité du tri observé :



- « **Tout est parfait, félicitations !** » pour valoriser les bons gestes ;
- « **On y est presque !** » lorsque quelques erreurs de tri ont été constatées ;
- « **Refus de collecte** » lorsque les erreurs de tri sont trop importantes et entraînent un refus de collecte.

Des goodies à l'image de COVALTRI 77 ont également été créés pour **prolonger les messages de prévention et valoriser l'engagement des habitants rencontrés sur les stands de sensibilisation** : gourdes en verre, tote bags et stylos.

COMMUNICATION TERRAIN

ACCOMPAGNER ET CORRIGER LES GESTES DE TRI SENSIBILISER LES HABITANTS ET LES COMMUNES

En 2025, COVALTRI 77 a poursuivi ses actions de sensibilisation afin de renforcer la connaissance des consignes de tri et d'accompagner les habitants dans l'adoption des bons gestes.

Tout au long de l'année, les agents de COVALTRI 77 ont participé à **26 événements communaux**, à travers **des stands consacrés au compostage, au tri et à la réduction des déchets**. Ces actions ont permis de sensibiliser **619 habitants** aux bons gestes et à la prévention des déchets.



COVALTRI 77 a proposé des **12 ateliers Cap Dev'** pour **expérimenter des solutions concrètes de réduction des déchets** : gaspillage alimentaire, réemploi, réparation, upcycling ou fabrication de produits du quotidien.

Au total, **326 personnes ont participé aux ateliers en 2025**, parmi lesquels le Vélosmoothie à la Foire aux Fromages, l'opération Coul'à Vélo avec les bailleurs de Coulommiers ou des ateliers de produits ménagers dans les Maisons Marianne de Mouroux et la Ferté-Gaucher.

COVALTRI 77 a également proposé aux **agents communaux et aux élus** des temps d'échange consacrés aux missions du Syndicat, aux consignes de tri et aux différents projets menés sur le territoire.

En 2026, COVALTRI 77 souhaite **poursuivre et développer ses actions de proximité**.

Fort du succès rencontré par le **Vélosmoothie**, le Syndicat souhaite notamment acquérir son propre équipement afin de développer un **stand dédié à la sensibilisation au gaspillage alimentaire**.



AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS



En 2025, COVALTRI 77 a poursuivi ses **actions en faveur du réemploi, de la réparation et de l'allongement de la durée de vie des objets**.

Les ressourceries et ateliers de réparation du territoire sont désormais autonomes dans leur organisation, permettant de développer leurs activités au plus près des habitants.

La **Ressourcerie des 2 Morin** a emménagé dans de nouveaux locaux au **1 rue des Longs Sillons à Coulommiers**.

La **Boussole** évolue pour se recentrer sur les ateliers zéro déchet et les Répare-Cafés. En partenariat avec la **Ville de La Ferté-sous-Jouarre**.

COVALTRI 77 a organisé son **2^e cyclodon «Coul'à Vélo»**, une journée dédiée à la réparation, au don et à la sensibilisation autour du réemploi. L'événement a permis de réaliser **23 réparations**, de proposer **9 dons de vélos** et de **sensibiliser une quarantaine d'enfants et d'adultes**.

Le Syndicat a par ailleurs suivi le lancement de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des articles de sport et de loisirs**, afin d'identifier les nouvelles possibilités de collecte et de valorisation sur le territoire.

En 2026, le Syndicat poursuivra sa veille sur le **déploiement des différentes filières REP**, dans l'optique de développer des points de collecte ponctuels pertinents. COVALTRI 77 souhaite également **développer des actions et campagnes simples à destination des professionnels**. L'objectif sera de **mieux faire connaître ces dispositifs et de faciliter leur appropriation**, grâce à une communication pratique et ciblée.

Dans cette perspective, COVALTRI 77 étudiera notamment la mise en place d'un **point de collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)** sur son site.

RÉDUIRE ET VALORISER LES BIODÉCHETS ET DÉCHETS VÉGÉTAUX

En 2025, COVALTRI 77 a poursuivi le **développement de solutions de proximité** pour accompagner les habitants et les communes dans la **réduction et la valorisation des déchets alimentaires et végétaux**.

LE COMPOSTAGE, UNE SOLUTION DE PROXIMITÉ

En 2025, **271 composteurs individuels ont été distribués** par COVALTRI 77. Des temps d'information et de formation sont proposés sur demande pour accompagner les habitants dans l'adoption des bonnes pratiques du compostage.

En octobre 2025, une campagne spécifique a été menée dans les communes de la **zone pilote éco-responsable**, avec **33 composteurs distribués**. Cette première campagne a permis d'identifier les conditions favorisant la mobilisation des habitants. Le **relais des communes et des associations locales s'est notamment révélé essentiel pour informer les habitants et faciliter leur participation**.

À ce jour, environ **5 % des foyers de la zone pilote bénéficient d'une dotation subventionnée en composteur**. La part des habitants pratiquant déjà spontanément le compostage reste toutefois à évaluer.



PRÊT DE BROEUR DE VÉGÉTAUX PROFESSIONNEL AUX COMMUNES

Depuis 2022, COVALTRI 77 permet aux communes de bénéficier de **broyeurs à végétaux mis à disposition par le SMITOM Nord 77**, afin de **proposer ce service à leurs administrés**. Avant toute utilisation, deux agents communaux sont formés par COVALTRI 77 au fonctionnement du broyeur et aux consignes de sécurité. Seul un agent formé est autorisé à utiliser le matériel.

En 2025, le dispositif a permis de produire **96 m³ de broyat**. En broyant les déchets verts directement sur le territoire, cette action contribue à **réduire les apports en déchèterie et à favoriser le réemploi du broyat**, notamment en paillage ou dans les composteurs.

PERSPECTIVE 2026

L'année 2026 constituera une année pédagogique dans la zone pilote éco-responsable. L'objectif sera de préparer et d'accompagner les habitants en multipliant les actions de sensibilisation à la réduction des déchets, avec une priorité donnée au tri des emballages et au gaspillage alimentaire.

TESTER DE NOUVELLES SOLUTIONS AVEC LE BOKASHI

En 2026, COVALTRI 77 souhaite **expérimenter le Bokashi**, une méthode japonaise de valorisation des déchets alimentaires par fermentation, auprès de foyers volontaires.

L'idée est que chaque participant pourra disposer d'un **kit composé de deux récipients Bokashi, d'un bioseau et d'un peson**, afin de tester cette solution et de mesurer les quantités de déchets alimentaires détournées des ordures ménagères.

Cette expérimentation permettra de diversifier les solutions proposées aux habitants et d'accompagner progressivement le développement du tri à la source des biodéchets.



PROGRAMME « VILLE ET VILLAGES ÉCO-RESPONSABLES »

COVALTRI 77 souhaite proposer un programme « Ville et Villages éco-responsables », permettant à chacun de participer librement aux ateliers qui l'intéressent. Les associations locales pourront également être mobilisées comme relais auprès des habitants.

NETTOYONS LA NATURE

Pour la première fois, COVALTRI 77 accompagne les communes dans l'organisation de l'opération « Nettoyons la nature », en mettant à leur disposition des pincettes à déchets pour faciliter le ramassage des déchets dans les espaces publics.

En 2025, quatre communes ont ainsi été accompagnées, 47 adultes et 93 enfants sensibilisés, dans la mise en œuvre de cette opération, contribuant à sensibiliser les habitants à la **prévention des déchets** et à la **préservation de leur environnement**.



SUIVI DE COLLECTE DES EMBALLAGES

TAUX DE PRÉSENTATION ET DE REFUS

COMMUNES	TRADIM	BAC SORTIE	BAC EN REFUS	TAUX DE PRÉSENTATION	TAUX DE REFUS
SAINT SIMÉON	274	106	3	38,69%	3%
LEUDON	57	21	0	36,84%	0%
MOUROUT	210	97	0	46,19%	0%
GUÉRARD	295	100	0	33,90%	0%
LA TRÉTROIRE	61	28	2	45,90%	7%
HONDEVILLIERS	107	37	4	34,58%	11%
ORLY SUR MORIN	259	79	1	30,50%	1%
SAINT CYR	330	152	10	46,06%	7%
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	267	86	6	32,21%	7%
DOUE	217	82	1	37,79%	1%
BOULEURS	258	84	7	32,56%	8%
BOISSY LE CHÂTEL	337	115	6	34,12%	5%
SABLONNIÈRES	279	63	3	22,58%	5%
TOTAUX	2951	1050	43	4,719218031	0,551375126



TAUX DE REMPLISSAGE DES BACS

COMMUNES	BAC SORTIES	100%	75%	50%	25%	5%
SAINT SIMÉON	106	55	23	24	6	0
LEUDON	21	12	5	3	1	0
MOUROUX	97	44	33	18	2	0
GUÉRARD	100	39	22	24	14	1
LA TRÉTROIRE	28	20	5	3	0	0
HONDEVILLIERS	37	20	12	5	0	0
ORLY SUR MORIN	79	41	12	21	3	2
SAINT CYR	152	105	6	13	25	3
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	86	60	19	5	2	0
DOUE	82	49	17	6	8	1
BOULEURS	84	59	11	4	7	3
BOISSY LE CHÂTEL	115	64	31	7	10	3
SABLONNIÈRES	63	47	7	5	3	1
TOTAUX	1050	615	203	138	81	14
TAUX DE REMPLISSAGE PAR %		58,57	19,33	13,14	7,71	1,33

MOTIF REFUS

COMMUNES	DÉCHET NON CONFORME				
	TEXTILE	IMBRIQUE	OM	EN SAC	AUTRE
SAINT SIMEON	1			1	1
LEUDON					
MOUROUX					
GUÉRARD					
LA TRÉTROIRE			2	2	2
HONDEVILLIERS				2	2
ORLY SUR MORIN			1		
SAINT CYR	1	6	2	2	2
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	4			2	4
DOUE			1		
BOULEURS			1	2	5
BOISSY LE CHÂTEL	1		3	3	
SABLONNIÈRES	2			1	
TOTAUX	9	6	10	15	16

10 | REPÈRES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le syndicat finance le service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il a obligation depuis le 1^{er} janvier 1993, en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'instituer la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Le Syndicat COVALTRI 77 applique la redevance spéciale pour les déchets des administrations, des commerces et des industries.

La loi sur les déchets de 1975 modifiée en 1992 prévoit que les services doivent collecter tous les déchets assimilables aux ordures ménagères, sous réserve que cela n'entraîne pas de « sujétions techniques particulières ». En contrepartie de cette obligation, un décret de 1977 autorise les collectivités compétentes à percevoir une redevance supplémentaire en sus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la réglementation, la redevance est proportionnelle au service rendu. Toutefois, pour les petites quantités, le service est couvert par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Elle est fonction du volume de conteneurs et de la fréquence de collecte pour les autres. Les tarifs sont votés chaque année par le comité syndical.

Peut donc être assujettie à la redevance spéciale toute personne physique ou morale (en dehors des ménages), indépendamment de sa situation au regard de la TEOM, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés tels que :

- Les locaux exonérés de plein droit du paiement de la TEOM, en application de l'article 1521 –II du CGI ;
- Usines, locaux sans caractère industriel et commercial loués par l'État, les Régions, Départements et communes, les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance affectés à un service public ;
- Les locaux à usage industriel ou commercial que les conseils municipaux ou EPCI ont la faculté d'exonérer au titre de l'article 1521-III-1. Y compris les usines exonérées de la taxe ;
- Les terrains de camping : désormais la loi prévoit la substitution de la RS à la redevance sur les campings, prévue à l'article L2333-77 du CGCT ;
- Les maisons de retraite et maisons médicalisées ;
- Les petits ou gros producteurs (artisans, entreprises, commerçants) utilisant nos services ;
- Les associations demandant la mise à disposition ponctuelle de bacs pour des manifestations publiques (brocante, foires) ;
- Les manifestations publiques organisées par nos collectivités adhérentes.

Une convention est signée entre le syndicat et le redevable (résiliable à tout moment dès lors que le producteur fournit une attestation de gestion des déchets par une entreprise spécialisée).

En début d'année le comité syndical vote la tarification de la redevance. Le montant est actualisé chaque année en fonction du coût de collecte et de traitement.

LES LIMITES DE PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC

La législation impose au syndicat des limites qualitatives et quantitatives à la prise en charge des déchets ménagers dit «assimilés», et exclut de son intervention les déchets non ménagers.

La prise en charge de ces déchets est encadrée par le règlement de la redevance spéciale.

Le syndicat peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets ménagers assimilés, ainsi que les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Ces derniers, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, doivent pouvoir être éliminés sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets d'activité visés sont notamment les suivants :

- Déchets alimentaires professionnels : dans la limite de 5 tonnes par an. Au delà, le professionnel doit obligatoirement faire appel à une filière spécifique pour la collecte de ces déchets ;
- Métaux ferreux et non ferreux d'emballages (boîtes de conserve vides, canettes en acier ou aluminium, barquettes en aluminium, aérosols, ...)
- Plastiques, papiers, journaux, magazines, cartons, cartonnets ;
- Déchets d'emballages recyclables dont le volume est compatible avec la capacité des bacs de collecte ;
- Bouteilles et flacon en verre (en apport volontaire).

Les déchets suivants sont formellement exclus du champ d'application du règlement :

- Les déchets industriels ;
- Les produits chimiques sous toutes leurs formes ;
- Les déchets inertes (déblais, gravats, ...) ;
- Les déchets spéciaux (déchets toxiques ou dangereux qui ne peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères et déchets assimilés en raison de leur toxicité, leur pouvoir corrosif ou explosif, ou leur inflammabilité) ;
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés ;
- Les pneus, filtres à huile, batteries de voiture, fûts de peinture, pare-brise, ... ;
- Les résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides ;
- Les déchets radioactifs ;
- Les déchets d'encombrants ;
- Le verre autre que celui spécifié précédemment ;
- Et dans un cadre plus général, tous déchets issus d'une activité professionnelle dans les limites fixées dans le règlement de collecte et le règlement de la redevance spéciale.

L'élimination de ces déchets est à la charge des producteurs dans le respect de la réglementation. Certains peuvent être déposés dans les déchèteries gérées par le SMITOM Nord Seine-et-Marne.



PLANNING DE COLLECTE 2025

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV	RATRAPAGES
AMILLIS	matin		Mercredi (Paire)		
	après midi	Vendredi		Jeudi	
AULNOY	matin	Mardi	Mercredi (Paire)		
	après midi			Mercredi	
ARMENTIÈRES EN BRIE	matin	Mardi	Lundi (Paire)		
	après midi			Mercredi	
BASSEVELLE	matin		Jeudi (Impaire)		12/31/2025
	après midi	Vendredi		Mercredi	
BEAUTHEIL - SAINTS	matin				
	après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Lundi	
BELLOT	matin			Vendredi	04/01/2025 27/12/2025 03/01/2026
	après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)		
BOISSY-LE-CHÂTEL	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Impaire)	Jeudi	
BOITRON	matin	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi	
	après midi				
BOULEURS	matin			Mercredi	27/12/2025
	après midi	Mardi	Jeudi (Paire)		
BUSSIÈRES	matin		Jeudi (Impaire)		12/31/2025
	après midi	Vendredi		mercredi	
CHAILLY EN BRIE	matin	lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi	03/01/2026
	après midi				
CHAMIGNY	matin	Vendredi	Mercredi (Paire)		
	après midi			Mardi	
CHANGIS SUR MARNE	matin	Mardi	Lundi (Impaire)	jeudi	04/01/2025
	après midi				
CHARTRONGES	matin				27/12/2025
	après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi	
CHAUFFRY	matin			Vendredi	04/01/2025
	après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)		
CHEVRU	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Lundi	
CHOISY EN BRIE	matin			Vendredi	27/12/2025
	après midi	Mardi	Jeudi (Paire)		
CITRY	matin		Jeudi (Impaire)		12/31/2025
	après midi	Vendredi		Mercredi	
COCHEREL	matin				
	après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Mardi	
CONDÉ SAINTE LIBIAIRE	matin	Lundi	Mercredi (Paire)		
	après midi			Mardi	
CONGIS-SUR-THÉROUANNE	matin	Vendredi			
	après midi		Lundi (Paire)	Jeudi	
COUILLY PONT AUX DAMES	matin	Lundi	Mercredi (Paire)		
	après midi			Mardi	
COULOMBS-EN-VALOIS	matin		Lundi (Paire)		26/12/2025 02/01/2026
	après midi	jeudi		Mardi	
COULOMMES	matin	Vendredi		Mercredi	27/12/2025
	après midi		Jeudi (Paire)		
COULOMMIERS	matin	Mardi	Mercredi	Lundi	04/01/2025
	après midi				
COUTEVROULT	matin	Vendredi		Mercredi	27/12/2025
	après midi		Jeudi (Paire)		
CRÉCY LA CHAPELLE	matin	Vendredi	Jeudi	Mardi	27/12/2025 03/01/2026
	après midi				

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV	RATTRAPAGES
CROUY-SUR-OURCQ	matin	Mardi	Lundi (Paire)		
	après midi			Jeudi	
DAGNY	matin				
	après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Lundi	
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	matin	Vendredi		Mardi	
	après midi		Lundi (Paire)		
DHUISY	matin				26/12/2025 02/01/2026
	après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Mardi	
DOUE	matin				
	après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi	
DOUY-LA-RAMÉE	matin	Mercredi	Lundi (Impaire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	
ÉTREPILLY	matin	Mercredi	Lundi (Impaire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	
FAREMOUTIERS	matin	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi	04/01/2025
	après midi				
GERMIGNY-SOUS-COU- LOMBES	matin		Lundi (Paire)		26/12/2025 02/01/2026
	après midi	Jeudi		Mardi	
GIREMOUTIERS	matin	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi	27/12/2025
	après midi				
GUÉRARD	matin				
	après midi	Vendredi	Mardi (Impaire)	Mercredi	
HAUTEFEUILLE	matin		Lundi (Impaire)		27/12/2025 03/01/2026
	après midi	Jeudi		Mercredi	
HONDEVILLIERS	matin	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi	
	après midi				
ISLES-LES-MELDEUSES	matin	Vendredi			04/01/2025
	après midi		Lundi (Paire)	Jeudi	
JAIGNES	matin				
	après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Mardi	
JOUARRE	matin	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi	
	après midi				
JOUY SUR MORIN	matin			Vendredi	
	après midi	Lundi	Vendredi (Impaire)		
LA CELLE SUR MORIN	matin				
	après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi	
LA CHAPELLE MOUTILS	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Vendredi	
LA FERTÉ S/JOUARRE	matin	Jeudi	Vendredi	Mercredi	27/12/2025 03/01/2026
	après midi				
LA FERTÉ GAUCHER	matin	Vendredi	Jeudi		27/12/2025 03/01/2026
	après midi			Mardi	
LA HAUTE MAISON	matin	Lundi			27/12/2025
	après midi		Jeudi (Paire)	Mardi	
LA HOUSSAYE EN BRIE	matin		Lundi (Impaire)		27/12/2025 03/01/2026
	après midi	Jeudi		Mercredi	
LA TRÉTOIRE	matin	Lundi		Jeudi	
	après midi		Mardi (Paire)		
LE PLESSIS FEU AUSSOUX	matin			Mardi	03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)		
LE PLESSIS-PLACY	matin				04/01/2025
	après midi	Mardi	Lundi (Paire)	Vendredi	
LESCHEROLLES	matin				03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi	
LEUDON-EN-BRIE	matin				27/12/2025
	après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi	
LIZY-SUR-OURCQ	matin	Mardi	Lundi		
	après midi			Mercredi	

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE CS	COLLECTE CS
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	matin			Vendredi	03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)		
LUZANCY	matin	Jeudi	Mercredi (Impaire)		26/12/2025
	après midi			Mardi	02/01/2026
MAISONCELLES EN BRIE	matin		Mercredi (Paire)		
	après midi	Mardi		Jeudi	
MARCILLY	matin	Mercredi	Lundi (Impaire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	
MAROLLES EN BRIE	matin				
	après midi	Lundi	Vendredi (Paire)	Jeudi	
MARY-SUR-MARNE	matin	Mardi	Lundi (Impaire)		
	après midi			Jeudi	
MAUPERTHUIS	matin		Mercredi (Paire)	Mardi	27/12/2025
	après midi	Jeudi			03/01/2026
MAY-EN-MULTIEN	matin				04/01/2025
	après midi	Mardi	Lundi (Paire)	Vendredi	
MÉRY SUR MARNE	matin	Vendredi			
	après midi		Lundi (Impaire)	Mercredi	
MONTDAUPHIN	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi	
MONTENILS	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi	
MONTOLIVET	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi	
MORTCERF	matin				27/12/2025
	après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mercredi	03/01/2026
MOUROY	matin	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi	27/12/2025
	après midi				
NANTEUIL SUR MARNE	matin	Vendredi			
	après midi		Lundi (Impaire)	Mercredi	
OCQUERRE	matin				
	après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi	
ORLY-SUR-MORIN	matin	Mardi	Vendredi (Paire)		
	après midi			Lundi	
PEZARCHES	matin				27/12/2025
	après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mercredi	03/01/2026
PIERRE-LEVÉE	matin	Vendredi	Mardi (Paire)	jeudi	
	après midi				
POMMEUSE	matin			Jeudi	
	après midi	Mardi	Mercredi (Paire)		
PUISIEUX	matin	Mercredi	Lundi (Impaire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	
REBAIS	matin	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi	04/01/2025
	après midi				27/12/2025 03/01/2026
REUIL EN BRIE	matin	Jeudi	Mercredi (Impaire)		26/12/2025
	après midi			Vendredi	02/01/2026
SAÂCY SUR MARNE	matin	Mercredi	Jeudi (Paire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	26/12/2025
SABLONNIÈRES	matin			Vendredi	04/01/2025
	après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)		
SAINT AUGUSTIN	matin			Jeudi	
	après midi	Mardi	Mercredi (Paire)		
SAINTE-AULDE	matin	Vendredi	Mercredi (Paire)		
	après midi			Mardi	
SAINT BARTHÉLÉMY	matin				04/01/2025
	après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi	
SAINT-CYR-SUR-MORIN	matin	Mercredi			04/01/2025
	après midi		Vendredi (Paire)	Lundi	

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE CS	DATE
ST DENIS LES REBAIS	matin		Jeudi (Impaire)	Vendredi	04/01/2025
	après midi	Mercredi			03/01/2026
ST GERMAIN SOUS DOUE	matin				
	après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi	
ST JEAN LES 2 JUMEAUX	matin	Mercredi	Lundi (Paire)		04/01/2025
	après midi			Jeudi	
SAINT LEGER	matin	jeudi	Mercredi (Impaire)		04/01/2025
	après midi			Vendredi	27/12/2025 03/01/2026
ST MARS VIEUX MAISONS	matin				03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi	
ST MARTIN DES CHAMPS	matin				03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi	
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	matin	Mardi	Vendredi (Paire)		
	après midi			Lundi	
ST REMY DE LA VANNE	matin				27/12/2025
	après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi	
SAINT SIMÉON	matin				27/12/2025
	après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi	
SAMMERON	matin	Mercredi	Lundi (Paire)		04/01/2025
	après midi			Jeudi	
SANCY LES MEAUX	matin	Vendredi		Mercredi	27/12/2025
	après midi		Jeudi (Paire)		
SEPT-SORTS	matin	Vendredi	Lundi (Paire)		
	après midi			Jeudi	
SIGNY-SIGNETS	matin	Vendredi	Lundi (Paire)		
	après midi			Jeudi	
TANCROU	matin				
	après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Mardi	
TIGEAUX	matin	Vendredi			
	après midi		Lundi (Paire)	Mardi	
TOUQUIN	matin				03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mercredi	
TROCZY-EN-MULTIEN	matin				04/01/2025
	après midi	Mardi	Lundi (Paire)	Vendredi	
USSY-SUR-MARNE	matin	Mardi	Lundi (Impaire)	Jeudi	04/01/2025
	après midi				
VAUCOURTOIS	matin				04/01/2025 27/12/2025 03/01/2026
	après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Mardi	
VENDREST	matin				26/12/2025
	après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi	02/01/2026
VERDELOT	matin			Vendredi	04/01/2025
	après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)		27/12/2025 03/01/2026
VILLIERS SUR MORIN	matin	Lundi		Mardi	04/01/2025
	après midi		Mercredi (Impaire)		
VILLENEUVE SUR BELLOT	matin			Vendredi	04/01/2025
	après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)		
VINCY-MANCEUVRE	matin				04/01/2025
	après midi	Mardi	Lundi (Paire)	Vendredi	
VOINSLES	matin			Vendredi	03/01/2026
	après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)		
VOULANGIS	matin			Mardi	27/12/2025
	après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)		03/01/2026

DÉTAILS PAR COMMUNE

DE LA COLLECTE DU VERRE (MINERIS)

COMMUNES	NOMBRE HABITANTS	COLLECTE DE LA COMMUNE EN VERRE EN TONNES	COLLECTE KG/HAB	NOMBRE DE BAV	NOMBRE HAB/BAV
MONTENILS	30	1,90	63,33	1	30
OCQUERRE	376	18,82	50,05	3	125
MONTDAUPHIN	237	10,12	42,70	2	119
SAINT OUEN SUR MORIN	526	21,42	40,72	3	175
TOUQUIN	1	47,35	38,56	4	307
FAREMOUTIERS	3035	116,22	38,29	12	253
CHARTRONGES	302	11,34	37,55	2	151
HONDEVILLIERS	260	9,74	37,46	2	130
MAUPERTHUIS	487	17,97	36,90	1	487
MARY SUR MARNE	1135	41,12	36,23	4	284
BOITRON	326	11,55	35,43	3	109
LA HAUTE MAISON	342	12,04	35,20	2	171
GIREMOUTIERS	186	6,52	35,05	2	93
MOYENNE NATIONALE			34,63		
SAINT RÉMY DE LA VANNE	976	33,77	34,60	4	244
LA CHAPELLE MOUTILS	405	13,90	34,32	3	135
SAINT MARS VIEUX MAISONS	248	8,34	33,63	2	124
AMILLIS	821	27,01	32,90	3	274
PIERRE-LEVÉE	474	14,93	31,50	2	237
MAROLLES EN BRIE	413	12,91	31,26	3	138
LESCHEROLLES	450	14,03	31,18	2	225
VERDELOT	626	19,49	31,13	2	313
CHAILLY EN BRIE	1	48,46	31,12	5	311
GUERARD	2669	82,55	30,93	7	381
SAINT SIMÉON	895	27,53	30,76	3	298
ISLES LES MELDEUSES	780	23,87	30,60	2	390
DOUE	1	33,49	29,93	5	224
AULNOY	363	10,85	29,89	2	182
LA FERTÉ GAUCHER	4	141,12	29,63	32	149
LA TRÉTOIRE	467	13,58	29,08	2	234
DAGNY	293	8,46	28,87	2	147
MONTOLIVET	251	7,23	28,80	3	84
BEAUTHEIL-SAINTS	2	59,65	28,49	2	1
SABLONNIÈRES	768	21,83	28,42	3	256
CHOISY EN BRIE	1	37,40	28,10	5	266
SAINT-JEAN-LES-2-JUMEAUX	1	35,90	27,74	6	216
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	1482	41,10	27,73	8	185
MARCILLY	463	12,84	27,73	2	232
JAIGNES	320	8,86	27,69	2	160
SAINT LÉGER	244	6,70	27,46	3	81
BASSEVELLE	385	10,55	27,40	2	193

VAUCOURTOIS	281	7,51	26,73	1	281
SAINTE-AULDE	692	18,28	26,42	2	346
GERMIGNY SOUS COULOMBS	203	5,26	25,91	1	203
MORTCERF	1405	36,34	25,86	5	281
REBAIS	2291	59,09	25,79	14	164
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	1268	32,30	25,47	2	634
MAISONCELLES EN BRIE	967	24,63	25,47	3	322
BELLOT	776	19,72	25,41	2	388
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	10	253,71	25,36	38	263
SAINT BARTHELEMY	340	8,56	25,18	1	340
ÉTREPILLY	813	20,23	24,88	2	407
SAINT DENIS LES REBAIS	989	24,59	24,86	5	198
COULOMBS EN VALOIS	579	14,27	24,65	2	290
COCHEREL	619	15,25	24,64	3	206
CHEVRU	1	25,23	24,59	2	513
POMMEUSE	3039	74,28	24,44	9	338
LIZY SUR OURCQ	3575	87,00	24,34	19	188
TROCY EN MULTIEN	230	5,55	24,13	1	230
BOULEURS	1	41,70	24,09	4	433
LUZANCY	1048	25,15	24,00	3	349
VOINSLES	573	13,64	23,80	2	287
MOYENNE COVALTRI 77			23,72		
VILLENEUVE SUR BELLOT	1143	26,50	23,18	5	229
DHUISY	330	7,56	22,91	1	330
CHAUFFRY	1	22,89	22,80	1	1
CONGIS SUR THEROUANNE	1	40,46	22,78	6	296
CROUY SUR OURCQ	1	40,92	22,66	6	301
BOISSY-LE-CHÂTEL	3	74,33	22,44	5	663
COULOMMES	534	11,94	22,36	2	267
SAÂCY-SUR-MARNE	1869	41,01	21,94	6	312
COULOMMIERS	15	344,39	21,94	72	218
SAINT CYR SUR MORIN	1943	42,60	21,92	9	216
CHAMIGNY	1	30,89	21,59	5	286
PEZARCHES	404	8,71	21,56	1	404
MÉRY-SUR-MARNE	683	14,58	21,35	2	342
CRÉCY-LA-CHAPELLE	4	103,30	21,16	6	814
LA HOUSSAYE EN BRIE	1703	36,02	21,15	3	568
SAINT AUGUSTIN	1865	39,36	21,10	2	933
USSY-SUR-MARNE	1	22,19	20,87	4	266
VINCY MANŒUVRE	274	5,57	20,33	1	274
MAY EN MULTIEN	884	17,93	20,28	2	442
CITRY	924	18,40	19,91	4	231
JOUY SUR MORIN	2221	44,22	19,91	5	444
VENDREST	673	13,02	19,35	3	224
SIGNY-SIGNETS	620	11,75	18,95	2	310
SAMMERON	1	21,90	18,88	2	580
LE PLESSIS FEU AUSSOUX	606	11,15	18,40	1	606

VOULANGIS	1504	27,39	18,21	1	1
NANTEUIL-SUR-MARNE	413	7,48	18,11	1	413
MOUROUX	5869	106,12	18,08	14	419
CHANGIS-SUR-MARNE	1	24,38	18,03	4	338
SAINT MARTIN DES CHAMPS	660	11,87	17,98	3	220
TIGEAUX	399	6,89	17,27	1	399
ORLY SUR MORIN	660	11,38	17,24	3	220
TANCROU	330	5,68	17,21	1	330
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	553	9,48	17,14	2	277
LE PLESSIS PLACY	296	5,05	17,06	1	296
ARMENTIERES	1	20,22	16,91	3	399
PUISIEUX	319	5,32	16,68	1	319
VILLIERS -SUR-MORIN	2067	33,64	16,27	4	517
COUTEVROULT	1	19,17	16,10	2	596
LA CELLE SUR MORIN	1246	19,07	15,30	2	623
JOUARRE	4262	64,98	15,25	10	426
CONDÉ-SAINT-LIBIAIRE	1	22,37	15,22	2	735
REUIL-EN-BRIE	808	12,28	15,20	3	269
SEPT-SORTS	597	8,95	14,99	1	597
DOUY LA RAMEE	388	5,47	14,10	1	388
BUSSIÈRES	573	7,98	13,93	2	287
HAUTEFEUILLE	254	3,52	13,86	1	254
LEUDON EN BRIE	167	2,26	13,53	1	167
SANCY	390	5,18	13,28	1	390
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	2	21,29	9,99	2	1
TOTAUX	144 770	3433,76	23,72	502	288

ÉCOTEXTILE : DÉTAIL DE LA COLLECTE DES TEXTILES PAR COMMUNE

TONNAGE DE LA COLLECTE DES TEXTILES PAR COMMUNE POUR L'ANNÉE 2025			
COMMUNES	NB HAB.	RATIO (KG/HAB)	TONNES
ARMENTIÈRES EN BRIE			
BELLOT	779	1,2	0,96
BOISSY-LE-CHÂTEL	3204	6,1	19,61
BUSSIÈRES	41	60,4	2,48
CHAILLY EN BRIE	1497	5,0	7,44
CHANGIS SUR MARNE	1273	2,7	3,48
CHAUFFRY	1037	1,9	1,98
CHEVRU	1118	4,8	5,40
CHOISY EN BRIE	1367	8,0	10,90
COULOMMIERS	15076	3,2	48,99
COUTEVROULT	1120	1,0	1,08
CROUY SUR OURCQ	1938	7,3	14,15
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	1082	0,0	0,00
DOUE	1027	5,4	5,52
FAREMOUTIERS	2848	2,7	7,80
GUÉRARD	2512	2,9	7,41
JOUARRE	4379	1,9	8,25
LA CELLE SUR MORIN	1326	1,8	2,45
LA FERTÉ GAUCHER	4908	2,3	11,25
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	9703	9,4	90,98
LA HOUSSAYE EN BRIE	1646	5,9	9,69
LIZY SUR OURCQ	3587	4,6	16,35
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	1542	2,0	3,09
MAISONCELLES EN BRIE	911	10,9	9,95
MAROLLES EN BRIE	404	2,3	0,93
MARY SUR MARNE	1171	4,6	5,35
MONTOLIVET	240	8,1	1,95
MORCERF	1460	2,2	3,15
NANTEUIL SUR MARNE	435	1,9	0,84
PIERRE LEVÉE	477	4,2	2,01
REBAIS	2313	11,5	26,57
REUIL EN BRIE	839	0,0	0,00
SAINTS	1377	2,7	3,75
SAMMERON	1140	3,5	3,99
SIGNY SIGNETS	590	0,1	0,03
ST JEAN LES DEUX JUMEAUX	1284	1,7	2,16
ST MARS VIEUX MAISONS	285	6,0	1,71
ST MARTIN DES CHAMPS	313	9,5	2,97
ST RÉMY DE LA VANNE	992	3,4	3,42
ST SIMÉON	323	2,0	0,63
VILLENEUVE SUR BELLOT	1142	4,7	5,32
VOINSLES	614	5,0	3,10

TAUX D'ERREUR DE TRI PAR COMMUNE

RAPPORT FICHA : DE MAI 2025 À DÉCEMBRE 2025

	05 / 2025	06 / 2025	07/2025	08/2025	09/2025	10/2025	11/2025	12/2025
Amillis			23,27 %					
Aulnoy			31,37 %					
Beautheil-Saints			17,65 %	20,46 %		5,77 %	8,50 %	
Bellot	26,22 %	52,56 %	0,00 %	18,18 %		9,60 %	17,54 %	
Boissy-le-Châtel		26,98 %		11,08 %	16,67 %	6,35 %	13,02 %	19,79 %
Boitron			16,84 %	0,00 %	16,49 %	6,17 %	7,03 %	29,14 %
Bouleurs	32,26 %	200,00 %	5,93 %	0,00 %	20,00 %	10,09 %	27,46 %	4,55 %
Chailly-en-Brie			40,28 %			6,30 %	21,43 %	25,74 %
Changis-sur-Marne						6,46 %		
Chartranges		21,74 %				1,52 %	19,72 %	
Chauffry		33,33 %	13,83 %	23,50 %	0,00 %	19,92 %	4,46 %	24,27 %
Chevru			23,86 %	20,11 %		12,57 %		21,36 %
Choisy-en-Brie		24,55 %	18,50 %	100,00 %	20,00 %	1,99 %	7,38 %	0,00 %
Couilly-Pont-aux-Dames		27,88 %	18,60 %	13,31 %	0,00 %	22,51 %	18,33 %	28,13 %
Coulombs-en-Valois						16,28 %		
Coulommès	17,14 %		1,79 %			4,41 %	9,59 %	
Coulommiers	18,50 %	25,66 %	50,00 %	18,20 %	33,93 %	10,23 %	21,61 %	3,28 %
Coutevroult			11,68 %		20,10 %	14,02 %	27,20 %	5,81 %
Crécy-la-Chapelle			15,21 %	22,02 %	24,62 %	16,79 %	19,60 %	30,07 %
Dagny			0,00 %		10,45 %	2,70 %	1,96 %	
Dammartin-sur-Tigaux				11,72 %			26,92 %	33,33 %
Doue			0,00 %	10,27 %	9,42 %	11,66 %	23,79 %	27,33 %
Faremoutiers		9,67 %	17,79 %	16,02 %	12,06 %	9,17 %	19,17 %	
Guérard		42,31 %	3,33 %		16,04 %	4,72 %	12,04 %	17,95 %
Hautefeuille				0,00 %	12,24 %	3,45 %	20,56 %	100,00 %
Hondevilliers			13,04 %		8,45 %	0,00 %	4,27 %	8,45 %
Jouarre			18,82 %	0,00 %	27,91 %	6,49 %	11,85 %	28,38 %
Jouy-sur-Morin				29,02 %	19,94 %	6,35 %		28,17 %
La Celle-sur-Morin		25,00 %			15,28 %		17,65 %	24,58 %
La Chapelle-Moutils					14,81 %	8,43 %	12,77 %	
La Ferté-Gaucher			33,33 %	0,00 %	0,00 %	25,00 %	48,42 %	0,00 %
La Ferté-sous-Jouarre			25,00 %	20,71 %	17,60 %	10,11 %	12,90 %	25,05 %
La Haute-Maison			19,67 %		14,75 %	11,27 %	37,04 %	5,88 %
La Houssaye-en-Brie				46,05 %	19,05 %	5,53 %	16,90 %	29,41 %
La Trétoire				13,08 %	11,11 %	11,56 %	16,90 %	40,37 %
Le Plessis-Feu-Aussoux			36,36 %	19,23 %	14,81 %	10,71 %	14,75 %	39,23 %
Lescherolles			23,20 %			19,10 %	53,47 %	
Leudon-en-Brie		7,14 %				0,00 %	9,52 %	
Lumigny-Nesles-Ormeaux				17,06 %		15,98 %	7,26 %	31,41 %
Luzancy						7,38 %		

	05 / 2025	06 / 2025	07/2025	08/2025	09/2025	10/2025	11/2025	12/2025
Maisoncelles-en-Brie					19,14 %	3,03 %	0,50 %	5,04 %
Marolles-en-Brie			18,64 %	25,88 %		15,48 %		22,54 %
Mauperthuis			19,92 %		100,00 %	0,00 %	0,00 %	
Montdauphin					14,89 %	7,37 %	6,52 %	
Montolivet					17,46 %	2,59 %	6,35 %	
Mortcerf		21,35 %		18,42 %	15,79 %	2,73 %	11,26 %	33,00 %
Mouroux		16,67 %	18,39 %	33,33 %	19,14 %	8,97 %	0,00 %	
Orly-sur-Morin		31,03 %	13,08 %	13,42 %	14,20 %	11,78 %	13,81 %	25,32 %
Pézarches				11,46 %	22,22 %	15,79 %	30,77 %	27,93 %
Pierre-Levée			0,00 %		62,50 %	22,22 %	50,00 %	
Pommeuse		62,50 %	21,39 %	13,55 %	32,61 %	11,01 %	26,01 %	22,33 %
Rebais			17,22 %	100,00 %	22,71 %	4,45 %	10,66 %	31,50 %
Reuil-en-Brie						7,84 %		
Sablonnières			3,55 %	13,62 %			19,20 %	
Saint-Augustin		0,00 %	16,37 %	8,57 %	31,36 %	7,98 %	20,41 %	31,71 %
Saint-Barthélemy					19,12 %	6,62 %	6,25 %	
Saint-Cyr-sur-Morin			11,41 %	25,37 %	0,00 %	7,11 %	24,55 %	30,75 %
Saint-Denis-lès-Rebais			11,11 %	9,09 %	0,00 %	5,87 %	14,02 %	23,38 %
Saint-Germain-sous-Double			0,00 %	9,02 %	8,81 %	7,26 %	21,85 %	26,09 %
Saint-Léger			6,67 %	0,00 %	12,70 %	3,57 %	10,64 %	33,33 %
Saint-Mars-Vieux-Maisons			14,71 %			13,33 %	28,38 %	
Saint-Martin-des-Champs			7,95 %		0,00 %	7,97 %	26,25 %	
Saint-Ouen-sur-Morin		0,00 %	16,00 %	15,00 %	8,63 %	11,03 %	10,10 %	19,31 %
Saint-Rémy-de-la-Vanne			0,00 %		19,05 %	22,19 %	34,70 %	34,50 %
Saint-Siméon		0,00 %	0,00 %		13,15 %	12,78 %	21,08 %	24,73 %
Sancy			16,47 %		22,37 %	10,13 %	26,25 %	2,41 %
Sept-Sorts				0,00 %		18,56 %		0,00 %
Signy-Signets						11,11 %		
Tigeaux				21,43 %			26,99 %	25,30 %
Touquin			14,24 %	18,60 %	15,71 %		22,16 %	
Ussy-sur-Marne					0,00 %	12,39 %	0,00 %	28,57 %
Vaucourtois						1,56 %		38,64 %
Verdelot	32,47 %		44,44 %	21,51 %		7,69 %	20,59 %	
Villeneuve-sur-Bellot	200,00 %	31,20 %	9,09 %	17,61 %			35,64 %	
Villiers-sur-Morin			15,45 %		0,00 %	7,99 %	32,54 %	32,36 %
Voinsles			24,39 %	22,02 %			14,81 %	
Voulangis			20,98 %	40,91 %	2,33 %	6,06 %	35,15 %	0,00 %
TOTAL	25,96 %	23,08 %	16,54 %	18,76 %	18,58 %	9,24 %	19,55 %	26,43 %



COVALTRI⁷⁷

Nous collectons pour valoriser votre tri !

**VOTRE SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE DES DÉCHETS**

25, rue des Longs Sillons
77120 COULOMMIERS

☎ 01 64 20 52 22

✉ contact@covaltri77.fr

✉ communication@covaltri77.fr

🌐 www.covaltri77.fr - 📱 Covaltri77

📘 @covaltri77 - 📺 Covaltri77